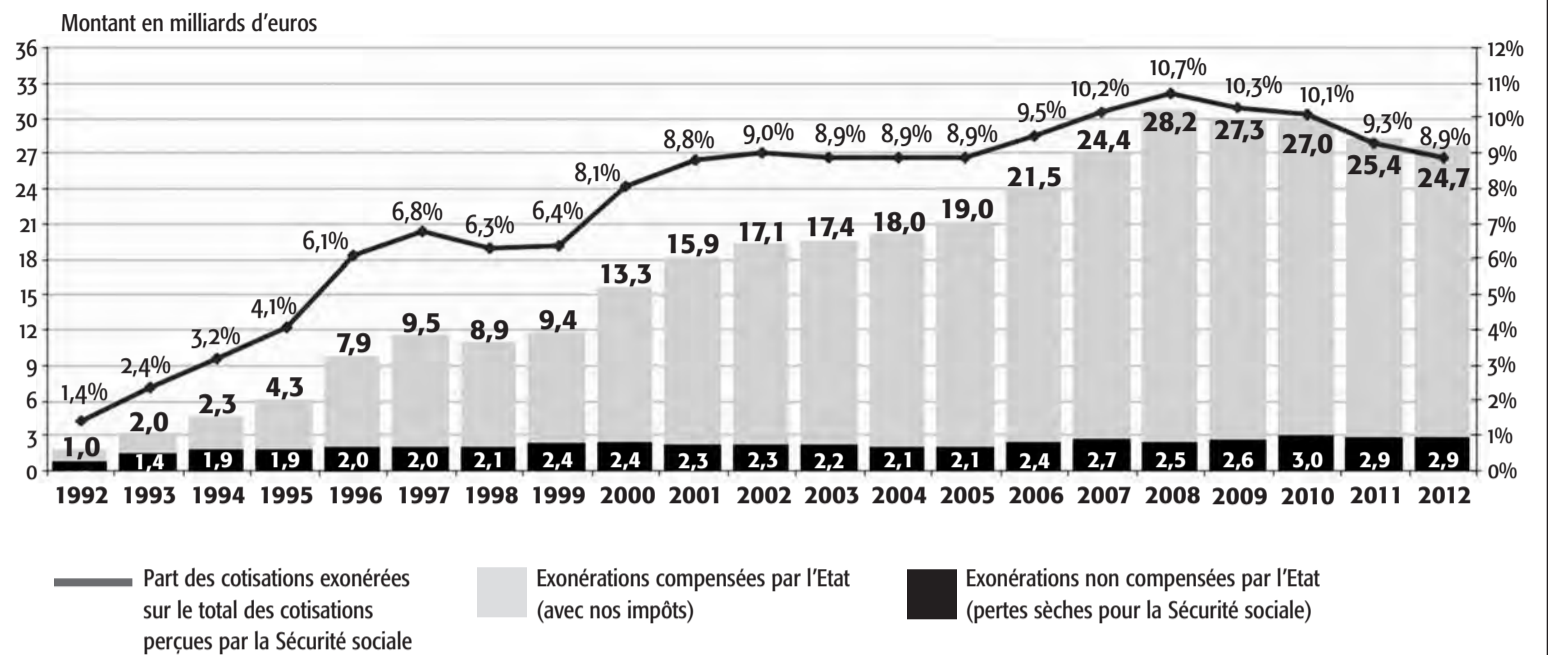


## Les exonérations patronales de cotisations de Sécurité sociale de 1992 à 2012

Source : Acoff-Urssaf



“Cela ne marchera que si les syndicats accompagnent le processus” (Hollande)

Aucun gouvernement, de droite comme de « gauche », n'avait osé aller aussi loin. Ce qu'a annoncé Hollande, ce 14 janvier, surpasse sur certains points, dans sa violence contre la Sécurité sociale, le plan Juppé de 1995-1996.

Dès le 6 janvier, le président du Medef, Pierre Gattaz, avait applaudi au « pacte de responsabilité » esquissé par Hollande le 31 décembre. Dans l'esprit du patronat, l'exonération totale des cotisations famille (30 milliards d'euros) annoncée par Hollande d'ici à 2017 ne serait qu'un début :

« La protection sociale, c'est environ 650 milliards d'euros de dépense par an », a déclaré Gattaz au journal *Le Monde*. Et d'ajouter :

« L'important, c'est d'enclencher le processus, c'est d'y croire et de le faire avec les partenaires sociaux. »

Comme le dit Gattaz, ce « processus » toucherait ensuite les soins médicaux, et toute la Sécurité sociale en fait. « Y croire et le faire avec les partenaires sociaux », dit Gattaz.

C'est bien tout le problème auquel doit faire face ce gouvernement qui bat des records d'impopularité. Répondant à un journaliste ce 14 janvier, Hollande l'a admis :

« Si le gouvernement est seul, cela ne marche pas. Cela ne peut marcher que si le patronat s'engage et si les syndicats accompagnent le processus. »

Hollande veut mettre le mouvement ouvrier au pied du mur. L'alternative qui en découle est simple : ou bien accompagner, d'une manière ou d'une autre, la destruction de la plus grande conquête ouvrière qu'est la Sécurité sociale ; ou bien dresser, à la hauteur de l'attaque, la résistance des travailleurs pour le retrait des prétentions gouvernementales et patronales.

Yan Legoff

Conférence de presse à l'Élysée le 14 janvier

# Hollande annonce ‘la fin des cotisations’ des patrons pour les allocations familiales

Yan Legoff

**A**u moment où nous bouclons ce journal, la conférence de presse de François Hollande à l'Élysée, la troisième du genre depuis son élection, n'est pas encore terminée. Confronté à un rejet massif de son gouvernement, humilié par l'étalage dans la presse des aléas de sa vie conjugale, il a voulu frapper les esprits et donner des gages au patronat. Il a indiqué qu'il allait « engager une bataille, ouvrir une nouvelle étape, aller plus vite, plus loin, accélérer ». « C'est pourquoi j'ai proposé le pacte de responsabilité », dit-il, qui sera basé sur « quatre chantiers ».

Le premier en importance, c'est ce qu'il appelle, reprenant le vocabulaire des patrons, « l'allègement du coût du travail ». Hollande se félicite que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) puisse bénéficier au patronat dès cette année, pour l'équivalent de 4 % de la masse salariale, et 6 % l'an prochain. A terme, c'est une réduction de 20 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés, financée par l'augmentation de la TVA et par des coupes dans tous les budgets ministériels.

### TOUTES LES AUTRES BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SONT AUSSI MENACÉES

Mais Hollande voudrait « aller plus loin ». Il fixe « un nouvel objectif » : « C'est que d'ici 2017, pour les entreprises et pour les travailleurs indépendants, ce soit la fin des cotisations familiales. Cela représente 30 milliards d'euros de charges. » La fin des cotisations familiales ! Une branche entière de la Sécurité sociale ! Et il confirme dans la foulée le lancement de « discussions sur le mode de financement de la protection sociale ». Ce coup inouï

contre les allocations familiales ne seraient donc qu'un début : toutes les autres branches de la Sécurité sociale sont aussi menacées !

Les autres chantiers du pacte sont la « modernisation de l'impôt sur les sociétés » (déjà vidé de sa substance par le CICE), la « simplification des normes », comprenant celles des « formalités d'embauches », et enfin les « contreparties », parmi lesquelles, « la modernisation du dialogue social ». Sur ces bases, Hollande en appelle à « un grand compromis social, le plus grand qui ait été proposé depuis des décennies ». S'adressant à la droite, au patronat, aux syndicats, il voudrait « un rassemblement pour l'emploi », dans lequel « chacun prenne ses responsabilités ».

Il annonce ensuite un « calendrier dense et serré » (lire page 3). Les autres mesures sont à l'avenant.

### UN PLAN DE GUERRE CONTRE LES TRAVAILLEURS

« Réduire la dépense publique. » Hollande confirme 15 milliards d'euros de coupes en 2014, et « 50 milliards d'euros de plus entre 2015 et 2017 ». Il dit qu'il suivra une « nouvelle méthode », passant par « des réformes structurelles » et la « redéfinition des missions de l'Etat », c'est-à-dire par un désengagement massif.

Il annonce dans ce but une nouvelle loi de décentralisation, et précise qu'« en 2014, les régions auront de nouvelles responsabilités et seront dotées d'un pouvoir réglementaire local » leur permettant de déroger à la législation nationale. Des régions sont appelées à fusionner, les « départements devront redéfinir leur avenir », en prenant exemple, dit-il, sur celui du Rhône, qui a été amputé de moitié par la création de la nouvelle métropole lyonnaise. Concernant la Sécurité sociale, Hollande annonce qu'il voudrait « réduire la multiplication des prescriptions, des actes redondants »...

Bref, c'est un programme de guerre qu'a dessiné Hollande.

Jusqu'où ira-t-il ? Le plus loin possible, espère le patronat. Mais pour ce gouvernement aux abois, tout repose sur sa capacité à conclure ce « grand compromis social », qu'il a, jusqu'à présent, échoué à sceller avec les confédérations CGT et FO, que ce soit lors de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la flexibilité ou sur la réforme des retraites. ■

Hollande en appelle à “un grand compromis social, le plus grand qui ait été proposé depuis des décennies”

### ILS ONT DIT

#### Les confidences d'un responsable patronal à *Ouest-France*

Le président du Medef de la région Anjou, Joël Freuchet, était interviewé par *Ouest-France*, le 9 janvier.

Il livre son bilan de l'année 2013 : « Elle a très bien commencé avec l'accord sur la compétitivité. Elle a très bien fini avec l'accord sur la formation. » Et pour 2014 ? Le responsable patronal se dit « étonnamment » optimiste : « Le lobbying de Laurence Parisot et de Pierre Gattaz a très bien marché. (Le président Hollande) a déjà accepté tout ce que nous souhaitons pour les deux accords de 2013. Et ses vœux du 31 décembre étaient vraiment encourageants pour nous. Personne ne va le dire, mais c'est beaucoup plus facile de réformer sous un gouvernement de gauche que sous un gouvernement de droite. Il y a moins de freins. »

## DE NOS CORRESPONDANTS

# La Sécurité sociale en danger de mort

A la suite des propositions du gouvernement et du patronat pour la conclusion d'un "pacte" remettant en cause le financement de la Sécurité sociale, nos correspondants de la Sécurité sociale alertent les lecteurs d'Informations ouvrières. Ils nous expliquent toute la portée des dernières déclarations officielles.

## ● 19 NOVEMBRE 2013

Le Medef propose au gouvernement un « pacte de confiance » : « Un objectif nous semble devoir être poursuivi : une suppression à terme des charges liées à la famille et actuellement supportées par le travail. L'objectif doit rester d'alléger le coût du travail. » Il s'agit donc de modifier le financement des prestations familiales de la Sécurité sociale en vue de « leur suppression à terme ».

## ● 19 DÉCEMBRE 2013

Le Premier ministre écrit une lettre de mission au Haut Conseil de financement de la protection sociale (1) : « Je vous confirme la volonté partagée de faire évoluer le financement de la protection sociale. » Le message du patronat a donc été bien compris.

## ● 31 DÉCEMBRE 2013

Le président de la République propose « un pacte de responsabilité aux entreprises, fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail ». Et il précise : « La Sécurité sociale doit en terminer avec les excès et les abus. » C'est bien de la Sécurité sociale que les uns et les autres parlent.

## ● 6 JANVIER 2014

Le président du Medef, Pierre Gattaz, déclare au quotidien *Le Monde* : « Il y a deux postes qui pèsent sur le travail de manière absurde : la famille et la maladie. » La maladie et la famille, ce sont les deux piliers de la Sécurité sociale. Et c'est par rapport à cela que Gattaz déclare : « Il faut maintenant passer de la parole aux actes. »

(1) Organisme institué par Sarkozy et installé par Hollande. Il comprend des parlementaires, des représentants du patronat et des confédérations syndicales, ainsi que des « experts ».

## Le Medef ne veut plus payer pour les allocations familiales

Depuis 1945, les allocations familiales sont financées par les cotisations payées par les patrons. Si elles ont été réduites au fil des contre-réformes, les cotisations « patronales » d'allocations familiales représentent encore aujourd'hui 64 % des recettes de la branche.

Que veut le patronat ?

Gattaz le dit le 6 janvier : « Concernant la famille, c'est 36 milliards qu'il faut transférer. » Cela représente la totalité des cotisations payées chaque année par les patrons. Les « transférer », cela veut dire que ce ne sont plus les patrons qui payent via les cotisations.

Propose-t-il de supprimer les allocations familiales ? Bien sûr que non. Il propose « simplement » de ne plus payer pour elles !

Mais alors, qui va payer ? La réponse est simple : le patronat veut faire financer les allocations familiales par l'impôt, donc par nous, les travailleurs (le Medef le dit explicitement dans son document *Nouvelle architecture de la Sécurité sociale* de novembre 2001).

Et de préconiser, plus précisément, le recours à l'impôt CSG qui est payé par chacun de nous, qu'il soit salarié, retraité, chômeur, invalide ! Voilà de quel « transfert » il s'agit !

## D'abord, la famille... ensuite, la maladie !

Pour Gattaz, la réforme du financement doit porter « sur les deux postes qui pèsent de façon absurde sur le travail : la famille et la maladie ».

La maladie, cela signifie les remboursements des soins, le financement des hôpitaux, ce qui nous permet de nous soigner quand nous sommes malades.

Les patrons, on l'a vu, ne veulent payer ni pour la famille ni pour la santé.

Comment la Sécurité sociale pourrait-elle continuer à rembourser, comme aujourd'hui, les soins nécessaires à la guérison ?

Voici ce que le Medef propose comme « nouvelle architecture » (présentée en novembre 2001) : un système à deux niveaux.

1. « Un panier de soins défini par l'Etat et pris en charge à 100 % en fonction des moyens budgétaires. »

## PRÉCISION

### Hollande : « La Sécurité sociale doit en terminer avec les excès et les abus »

**De quels abus parle le président ?**  
Des exonérations de cotisations qui ont détourné des centaines de millions d'euros des caisses de la Sécurité sociale ? Absolument pas. Les abus, les excès, ce sont les « dépenses inutiles ».

Rapportons-nous à ce que dit Claude Evin, ancien ministre PS, créateur de la CSG, dans le quotidien *Libération* (12 janvier). Pour M. Evin, ce avec quoi il faut en finir, c'est avec la prise en charge actuelle des maladies graves.

Depuis 1945, ces maladies sont prises en charge à 100 %.

Avec les progrès de la médecine, les remboursements de ces soins augmentent.

Pour les diminuer, M. Evin propose de revoir leur prise en charge. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

Aujourd'hui, il n'y a pas de « panier de soins ». Les soins prescrits sont remboursés selon les droits (à 60 % et à 100 % en cas de maladie grave).

Pour le Medef, l'Etat, qui financerait par l'impôt, devrait établir la liste des soins compatibles avec le budget.

Si le budget diminue, s'il y a besoin d'argent ailleurs que pour la santé (pour la guerre au Mali par exemple !), la liste diminue !

2. Et les soins qui ne sont pas dans ce « panier » ? « Ils pourront être couverts par une assurance facultative », à payer par le malade ! On revient au système d'avant 1945. Pour se soigner, il faut avoir les moyens de payer !

Payer auprès de qui ? « Des actuelles caisses de Sécurité sociale, des mutuelles, institutions de prévoyance ou sociétés anonymes. » Bien sûr, le Medef ne propose pas de supprimer la Sécurité sociale. C'est la « liberté de choix » ! La liberté de choisir entre une Sécurité sociale réduite à une peau de chagrin et les assurances privées qui ont de beaux jours devant elles !

## Les cotisations sociales sont-elles contraires à l'emploi ?

C'est ce que prétend, le 10 janvier, le ministre Sapin : « Le financement de la protection sociale pèse trop sur le travail alors que cela devrait être porté par l'ensemble des Français. »

Le ministre a bien compris que les patrons ne veulent plus payer. Et pour leur répondre positivement, il nous explique que le financement actuel « pèse sur le travail ».

Il suffit de regarder sa feuille de paye pour rétablir la vérité : vous y trouvez le montant du salaire brut, le montant des cotisations salariales (incluant la CSG) dont la soustraction donne le salaire net et le montant des cotisations patronales.

Vous retrouvez donc les deux parties de notre salaire : le salaire direct et le salaire indirect qui est payé à la Sécurité sociale.

Pour M. Sapin, ce qui « pèse sur le travail », ce n'est pas ce que nous, les salariés, nous payons. Il propose même de nous faire payer plus, via l'impôt. Ce qui « pèse sur le travail », selon lui, c'est ce que les patrons payent ! CQFD.

Il suffit d'examiner la courbe des exonérations accordées aux patrons par tous les gouvernements depuis 1991.

Pour quels résultats ? Le nombre de travailleurs inscrits à Pôle emploi (fusion de l'ANPE et des ASSÉDIC en 2008-2009) est officiellement passé de 4,43 millions en janvier 1996 à 5,65 millions en novembre 2013.

## Comment le gouvernement entend-il procéder ?

**21 janvier :** Hollande lancera officiellement devant les syndicats et le patronat le « pacte de responsabilité ». Le gouvernement les recevra « les jours suivants ».

**Fin janvier :** assises de la fiscalité des entreprises, organisées par le gouvernement.

**Fin février :** le Haut Conseil du financement de la protection sociale remettra un premier rapport. Au cours du premier semestre, le ministre de la Santé, Marisol Touraine, va proposer une loi sur la santé consacrée aux « parcours de soins », pour faire des économies sur les soins et particulièrement sur l'hôpital.

**D'ici juin :** « grande conférence sociale de printemps ». « Un document formalisera le pacte », a dit Hollande ce 14 janvier, par lequel « le gouvernement engagera sa responsabilité » au Parlement. ■

## ÉDITORIAL

## Triple peine

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

La Sécurité sociale est au cœur du « pacte de responsabilité » dont Hollande a réaffirmé ce 14 janvier la proposition. Que, pour commencer, il attaque le sujet par le biais des seules allocations familiales ne change rien à l'affaire. La Sécurité sociale, faut-il le rappeler, c'est, en totalité, du salaire ouvrier qui revient aux travailleurs pour faire face — par le biais différé de la solidarité ouvrière — aux aléas de l'existence : maladie, famille, vieillesse. Exonérer les patrons, c'est priver l'ouvrier d'une partie de son salaire.

La « compensation » partielle de ces exonérations par le budget de l'Etat ne fait qu'aggraver la chose. C'est la double peine : d'une part, l'ouvrier est privé d'une partie de son salaire, et là où il avait jusqu'à présent un droit, il y aura désormais une ligne budgétaire qui peut varier d'une année sur l'autre jusqu'à disparaître ; d'autre part, la compensation par l'Etat, à l'heure où l'Union européenne exige la réduction des déficits publics, signifie que l'ouvrier sera également privé d'une partie des services publics supprimés ou réduits pour financer ces exonérations accordées aux patrons.

Triple peine même puisqu'il est question — là encore au nom de la « réduction des déficits » — de contracter les dépenses de l'assurance maladie. Triple peine mais une seule victime : les familles ouvrières et populaires.

Pendant ce temps, les Bourses flambent. Le record absolu de la capitalisation boursière mondiale a été battu l'an dernier : plus de 61 700 milliards de dollars ! Cela ne résoudra pas pour autant la crise qui étrangle le système capitaliste fondé sur la propriété privée des moyens de production. Car l'ouvrier producteur est aussi l'ouvrier consommateur.

La « baisse du coût du travail », c'est-à-dire la baisse du salaire — direct ou différé (Sécurité sociale) —, c'est la réduction du pouvoir de consommation des familles ouvrières et populaires (et, par conséquent, la tendance à la contraction du marché).

La Sécurité sociale est l'enjeu d'une confrontation classe contre classe. Tous ceux qui — en France comme dans le monde entier — prônent la « baisse du coût du travail » ne font qu'aggraver la crise et frapper la classe des producteurs. Cela vaut aussi pour ceux qui critiquent le pacte de responsabilité de Hollande, mais... acceptent la baisse des cotisations en échange d'une promesse de « contreparties ». Cela vaut également pour d'autres qui revendiquent d'être associés à l'écriture du pacte... afin qu'il intègre la « conditionnalité des aides aux entreprises ».

Tout cela revient au même : baisser le salaire ouvrier et engraisser les profits de la Bourse.

D'un point de vue de classe, il n'y a rien à négocier sur la Sécurité sociale. Qui-conque prétend — quelles qu'en soient la forme et les raisons — participer à l'élaboration d'un pacte dont l'objet est de réduire les « cotisations sociales » propose en réalité d'amputer le salaire ouvrier. Qui-conque se place du côté des droits ouvriers ne peut tenir qu'un seul langage : on ne touche pas à la Sécurité sociale, et pas davantage à une quelconque de ses branches. Le salaire ouvrier doit être intégralement défendu : telle est la base de l'indépendance de classe et de l'unité nécessaire dans le combat de défense de la Sécurité sociale, premier pas vers la reconquête de la Sécurité sociale de 1945.

# Débat dans le mouvement ouvrier

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

## La "réforme" du financement : une tentative sérieuse de détruire la Sécurité sociale !



Photo IO

### Une contribution de Denis Langlet, syndicaliste

**Le patronat bénéficie déjà de dizaines de milliards d'euros d'exonérations diverses**

Aujourd'hui, le Medef demande cent milliards de baisse des prélèvements sur les entreprises, « 50 milliards sur le coût du travail et 50 milliards sur les impôts ». Ces 100 milliards s'ajouteraient aux 30 milliards d'exonérations de cotisations sur les bas salaires dont bénéficient déjà les employeurs et aux 80 milliards d'euros d'aides nationales, régionales et locales accordées aux employeurs en 2013, dont les 10 milliards du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) (...).

« Au-delà du crédit d'impôt compétitivité qui monte en puissance, le gouvernement veut à nouveau réduire le coût du travail (...). On est arrivé au bout d'une logique. Pour financer la protection sociale à l'avenir, on ne pourra plus compter sur l'augmentation des cotisations » (Les Echos, page 3, 26 décembre 2013) (...).

**Des conséquences dislocatrices**

Enviée par le monde entier, la Sécurité sociale a une seconde originalité : son mode de financement. Depuis 1945, chaque employeur est tenu de verser pour chaque salarié un salaire net, perçu par celui-ci, et un salaire différé (équivalent au total de la part salariale et de la part patronale des cotisations sociales) à verser aux caisses de la Sécurité sociale. **Le salaire de tous garantit les droits de chacun.**

Il est facile de comprendre que si ce financement est en partie ou en totalité remplacé par un financement ayant pour origine la fiscalité, les employeurs se verront déchargés de cette obligation, et que faute de moyens, la Sécurité sociale s'effondrera. Remettre en cause la Sécurité sociale, son mode de financement, revient à casser une des dispositions les plus égalitaires de la République.

Se fixer comme objectif la baisse du coût du travail aurait des conséquences dislocatrices de tout ce que l'existence de la Sécurité sociale a permis de bâtir et de financer : hôpitaux publics et privés, les métiers du corps médical, y compris l'industrie pharmaceutique. C'est la Sécurité sociale qui finance la recherche médicale. Soutenir son démantèlement au profit de la privatisation du système de soins et des assurances privées équivaut à se tirer une balle dans le pied. Même le plus riche parmi les riches, même Crésus, ne pourra pas vaincre la maladie qui le frappe si la recherche n'a pas trouvé les moyens de le soigner.

**Il n'y rien à négocier ! Aucune participation à ces pseudo-discussions**

Les objectifs, la méthode et le calendrier de cette forfaiture sont connus. **La méthode** : transformer nos organisations syndicales en « colégislateurs », à l'échelle nationale, de ces décisions, et en « coorganisateur » des objectifs patronaux par la signature d'accords d'entreprise, dits de compétitivité. Toutes ces tentatives corporatistes doivent être rejetées. Le compte à rebours a commencé.

Il n'y rien à négocier ! Aucune participation à ces pseudo-discussions. Le gouvernement vient de prendre la lourde responsabilité de se mettre d'accord avec le Medef pour remettre en cause la solidarité entre les générations et les catégories sociales et tenter d'imposer ce qui serait un recul social historique et dramatique. Rétablissement de la Sécurité sociale de 1945 financée par les cotisations sociales (salaire différé) !

Prise en charge à 100 % dès le premier euro dépensé !

Annulation des exonérations patronales !

Hollande-Medef, bas les pattes devant la Sécurité sociale !

L'objectif devrait être de développer la Sécurité sociale dans notre pays et d'agir pour son extension à tous les autres pays.

Quant à l'emploi, il revient aux autorités publiques de saisir par la nationalisation le secteur de la banque et des assurances et toute entreprise mettant en œuvre un plan de licenciements.

Trappes, le 8 janvier 2014 ■

Les intertitres sont de la rédaction d'Informations ouvrières.

### Et pendant ce temps...

Le CAC 40, principal indice de la Bourse de Paris, a clôturé le 30 décembre 2013 avec une progression de 17 % usur les douze derniers mois. La hausse est la règle pour toutes les places boursières : Francfort + 25 %, Londres + 14 % ; les indices de la place de New York affichent + 25 % pour le Dow Jones et + 35 % pour le Nasdaq ; enfin, le Nikkei atteint à Tokyo + 57 %.

## "Aujourd'hui, j'ai un coup de sang !"

Gérard Henaff, secrétaire général de l'union locale CGT d'Issy-les-Moulineaux-Meudon (Hauts-de-Seine)

Un nouvel appel signé par la CGT, la CFDT, la FSU et l'UNSA vient, ce 14 janvier, d'être rendu public. Nous y reviendrons la semaine prochaine. Les récentes tentatives de reconstitution d'un « syndicalisme rassemblé » avec la direction de la CFDT font débat dans les organisations syndicales. Nous publions, avec son accord, la réaction de Gérard Henaff, secrétaire général de l'union locale CGT d'Issy-les-Moulineaux-Meudon (Hauts-de-Seine) qu'il a, ces derniers jours, largement fait connaître.

"N on content d'avoir trahi le monde du travail en signant les accords scélérats sur les retraites et l'ANI, la CFDT, par le biais de son secrétaire Berger (le Seigneur et son berger ?...) vient de déclarer ce matin (toujours par la voix de Berger) qu'elle était prête à discuter des exonérations patronales en contrepartie d'une discussion sur l'emploi et notamment l'emploi des jeunes... A quelles compromissions cet individu est-il encore prêt pour porter des coups aux salariés ? C'est vrai qu'il ne se cache pas d'être la courroie de transmission du gouvernement rose-traitre (ceci est un pléonasme, le rose n'étant

pas une couleur franche !). Rien de nouveau sous le soleil donc. Mais ce qui me chiffonne au plus haut point c'est que, dans le tract de la confédération CGT pour le 6 février, encore une fois, on y parle du syndicalisme rassemblé ! Avec la CFDT ?

Autant il est de notre devoir de discuter avec les militants de la CFDT pour les convaincre (beaucoup se posent des questions d'ailleurs), autant implorer Berger et l'appareil de la CFDT qui sont résolument en accord avec le gouvernement peut devenir du suicide pour la CGT. Allons-nous devenir leur carpette ? La photo de Lepaon avec Berger devient obscène quand on voit la portée de la trahison de la CFDT envers les salariés (exemple emblématique : Martin, à Florange). Camarade Lepaon, ressaisis-toi et entend notre mécontentement.

Cesse de faire la cour à Berger ! La CGT est capable d'amener les salariés aux luttes. Encore faut-il qu'elle en soit convaincue elle-même au niveau de la direction confédérale.

La confédération CGT doit impulser la riposte. La CGT doit être à la tête des luttes (retraites, emploi, protection sociale). » ■

Photo AFP



## Transports maritimes

# SNCM-CMN : la grève unie et reconduite fait reculer le gouvernement

Gérard Luiggi

Par la grève qui a été reconduite chaque jour en assemblée générale, les marins et les sédentaires de la SNCM et de la CMN, avec leurs organisations syndicales CGT, FO, SAMM, CFE-CGC et CFDT, dans l'unité sur leurs revendications (voir le préavis de grève publié dans notre précédent numéro), ont fait reculer le gouvernement.

Plus exactement, comme le soulignent les militants CGT contactés lundi 13 janvier, le gouvernement, « qui se taisait et laissait faire jusqu'aux derniers jours de décembre 2013 », a été contraint de venir réaffirmer et signer « les deux engagements nécessaires pour garantir à long terme la pérennité des compagnies SNCM et CMN » :

d'une part, la publication d'un décret « imposant les règles de droit français issues des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que des stipulations conventionnelles, sur neuf points essentiels en matière sociale (durée du travail, salaire minimum...) », selon le courrier du ministre Cuvillier, et d'autre part, le financement de la construction de quatre navires neufs, dont la commande de deux navires avant le mois de juin.

Ils ajoutent : « Il y a été contraint par la grève, la grève reconduite sans faiblir pendant huit jours. »

### UNE DÉFAITE POUR TOUS CEUX QUI VOULAIENT COULER LA SNCM

Comme le dit l'union régionale CGT, « cette victoire met en échec à la fois les partisans du démantèlement de la compagnie, les orientations politiques et la posture du président de l'Office des transports » de la Corse qui, dénonçant la « grève de trop », appelait à la mise place d'un service minimum.



Il faut rappeler les derniers mois de 2013.

● **6 septembre** : l'Assemblée de Corse, présidée par Dominique Bucchini (PCF), vote une délégation de service public (DSP) à la SNCM et la CMN, amputée des ports de Toulon et Nice, et une réduction de plus de 10 % des subventions.

● **25 septembre** : Paul Giacobbi, président de l'exécutif Corse (à majorité PS-PCF), réclame 200 millions d'euros à la SNCM. L'hebdomadaire *Le Point*, parmi de nombreux autres, écrit : « Il serait difficilement imaginable que l'Etat, sous surveillance de Bruxelles, puisse remettre au pot pour maintenir à flots la compagnie. »

● **20 novembre** : la Commission européenne double le montant des amendes infligées à la SNCM à quatre cent quarante millions d'euros pour

aides illégales de l'Etat, poussant les actionnaires à envisager le dépôt de bilan. Les organisations syndicales imposent à l'Etat d'engager des recours.

● **18 décembre** : Le Syndicat des travailleurs corses (STC) bloque un navire SNCM à Bastia. Dès le lendemain, Paul Giacobbi s'engage par écrit à prioriser les embauches de marins corses, confortant la position d'une « compagnie maritime corse » pour les liaisons Corse-continent.

Ce même jour, le « plan de discontinuité », discuté avec Jean-Marc Ayrault et les actionnaires Veolia et Transdev, « ferme définitivement le robinet financier » et envisage « la vente de la SNCM à la découpe » au profit de compagnies concurrentes.

● **19 décembre** : l'Assemblée de Corse vote une nouvelle obligation de service public (OSP) qui redonne à la Corsica Ferries les droits et subventions réclamés par le tribunal administratif de Bastia.

● **20 décembre** : silence total du gouvernement après l'annonce par Veolia qui envisage le dépôt de bilan comme seule alternative, remettant ainsi en cause son engagement dans le plan industriel de l'entreprise.

Et en pleine grève, le **5 janvier 2014**, le journal patronal *Les Echos* hurle encore : « Pour sauver ce qui peut l'être, il ne reste que la solution de démanteler la compagnie. »

### UN POINT D'APPUI MAJEUR, QUI S'INSCRIT DANS LES PROCESSUS EN COURS

Nulle euphorie au lendemain de la reprise du travail chez les salariés et les délégués syndicaux de la SNCM-CMN, mais une certitude, comme l'explique ce délégué CGT,

que « ce qui a été obtenu, ce que le gouvernement a été contraint de confirmer, ce sont des engagements qui nous permettent d'avoir à nouveau une visibilité sur le moyen et long terme ».

Ce qui est certain, c'est qu'en mettant au centre de la grève, comme le rappelait Frédéric Alpozzo dans l'interview publiée dans notre précédent numéro, la revendication du pavillon français de premier registre, le gouvernement a dû s'engager à formaliser le cadre juridique en imposant « les règles de droit social français ». Comme le précise un autre délégué syndical, « nous n'avons rien contre les marins de la Corsica ferries, qui sont eux aussi confrontés au dumping social, mais il s'agit de décider que tout salarié opérant sur le territoire national soit soumis aux règles sociales, incluant par exemple le paiement des cotisations à la Sécurité sociale ».

C'est pourquoi, si toutes les confédérations syndicales ont salué ce combat et ce résultat, on peut souligner que ce n'est pas « un socle social de haut niveau » qui a été obtenu, mais bel et bien un point d'appui pour la défense et la reconquête du pavillon français de premier registre. De ce point de vue, cette grève s'inscrit pleinement dans la recherche — et ses premiers éléments de réalisation — de la riposte unie contre les processus de déréglementation-privatisation-licenciements.

Comme la grève des enseignants des classes préparatoires imposant un recul au ministre Peillon, la grève de la SNCM, reconduite en assemblées générales jusqu'à satisfaction, ne montre-t-elle pas la voie que doit emprunter la lutte de classe, dans tous les secteurs, pour faire reculer le gouvernement ? ■



## BMS-Upsa Agen (Lot-et-Garonne)

### 2 000 salariés et leurs familles manifestent pour sauver leurs emplois

Derrière une banderole inter-syndicale FO-CGT-CFDT-UNSA-CFE/CGC « *sauvons nos emplois* », plus de 2 000 personnes ont manifesté le 11 janvier à Agen (Lot-et-Garonne) contre les menaces qui pèsent sur l'emploi à BMS-Upsa (1 400 salariés, premier employeur privé du département). En effet, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) envisage d'inscrire le paracétamol, principale production des deux sites BMS du département (37 % du paracétamol consommé en France), au répertoire des médicaments génériques. Si l'ANSM entérinait sa décision, le président de BMS France a menacé que le groupe pharmaceutique américain pourrait délocaliser sa production. Selon les représentants du personnel, plus de 500 emplois sont menacés, sans compter les répercussions sur d'autres secteurs.

### “LE COMBAT NE FAIT QUE COMMENCER”

Soulignons que la production d'un générique du paracétamol entraînerait une baisse du prix de seulement 5 centimes par boîte.

Cela, alors que Hollande et son gouvernement annoncent, au nom de la baisse du « coût du travail » exigée par les capitalistes, une nouvelle offensive contre la Sécurité sociale, un nouveau pillage des cotisations sociales qui servira à justifier de nouveaux déremboursements des soins !

Dans un communiqué, l'union départementale FO indique : « Force ouvrière ne confond pas les intérêts des salariés avec les intérêts financiers de BMS-Upsa : quelles que soient les conséquences financières pour BMS, l'union départementale Force ouvrière n'acceptera aucun licenciement. »

« Notre mobilisation a été un succès. D'autant que les salariés, qu'ils soient ouvriers ou cadres de BMS-Upsa, étaient tous là avec leurs familles. La manifestation d'aujourd'hui n'est que le premier acte, mais nous ne jouons pas. Aujourd'hui, il s'agissait d'alerter les pouvoirs publics, mais le combat ne fait que commencer », a déclaré l'intersyndicale à l'issue de la manifestation.

Correspondant Agen ■

## Communiqués syndicaux de soutien à la grève transmis le 6 janvier aux syndicats de la SNCM (extraits)

### Union départementale des syndicats Force ouvrière des Bouches-du-Rhône (communiqué)

“L'union départementale des syndicats Force ouvrière des Bouches-du-Rhône apporte tout son soutien au syndicat des sédentaires FO de la SNCM totalement engagé dans la grève et dans l'unité avec les syndicats CGT, SAMM, CFDT, CFE-CGC contre la menace de liquidation de la société. Elle apporte tout son soutien à l'ensemble des personnels sédentaires et navigants de la compagnie dans la défense de leurs revendications légitimes :

- maintien du pavillon de premier registre ;
- maintien de tous les emplois ;
- maintien et préservation de la continuité territoriale entre le continent et la Corse ;
- maintien du statut et des conventions collectives ;
- maintien de toute la flotte tant pour la SNCM que pour la CMN concernant le fret.

Pour l'union départementale Force ouvrière des Bouches-du-Rhône, la solution n'est pas dans la régionalisation de la gestion de la compagnie, mais, tout comme le revendique la confédération Force ouvrière et la fédération Force ouvrière, dans la préservation du pavillon de premier registre, seul à même de garantir les droits des salariés et les conditions de transport des passagers comme du fret contre toute forme de dumping social (...).

L'union départementale considère de son devoir le plus élémentaire de développer la solidarité la plus totale au combat des personnels de ces deux com-

pagnies. De s'adresser aux unions départementales du département pour exiger du président de la République la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Il y a urgence, ne pas répondre à cette exigence conduirait le gouvernement à porter seul la responsabilité de la dégradation de la situation sociale. »

### Message de la section départementale CGT Finances publiques du Var

“Aux camarades de la SNCM en lutte, la section départementale varoise du syndicat CGT des Finances publiques apporte son soutien plein et entier à la lutte des salariés de la SNCM.

En effet, l'utilisation de l'argent public (subventions) pour financer des compagnies maritimes sous pavillon étranger ne respectant pas le droit français est totalement condamnable, en particulier quand, dans le même temps cela met en péril votre entreprise (...).

Nous partageons également votre demande de stabilisation de l'actionnariat public avec le maintien de l'Etat et de la Caisse des dépôts dans le capital de votre entreprise.

Vous avez raison de combattre l'emploi de travailleurs détachés dans les compagnies low cost, au moment où le gouvernement veut légitimer ce statut dans le droit français.

Fraternellement,

Françoise Martinez,  
secrétaire générale départementale

### Message du syndicat CGT Amadeus Antibes, Alpes-Maritimes

“Chers camarades, notre syndicat souhaite vous faire part de son plein et entier soutien à la grève que vous avez engagé pour sauver vos emplois et imposer le pavillon de premier registre aux compagnies navigant sur les lignes maritimes nationales.

Laisser faire ce dumping social organisé par l'Union européenne avec l'aval du gouvernement Hollande-Ayrault conduirait non seulement à la remise en cause de vos garanties collectives, à un effondrement de la valeur du travail et à une menace directe sur vos emplois, mais également à la remise en cause de l'ensemble des conventions collectives arrachées aux employeurs par le mouvement ouvrier dans son ensemble (...).

Nous nous sommes adressés à notre union départementale aujourd'hui pour lui proposer de prendre une initiative publique en soutien à votre grève et à vos revendications et pour le maintien des lignes assurées par la SNCM entre Nice et les ports de Corse.

Vos revendications sont plus que légitimes. Elles mériteraient un soutien public et actif des instances de la CGT à tous les niveaux.

Bien fraternellement,

Stéphane Jouteux,  
secrétaire général

## La Redoute

Interview



Photo DR

**Fabrice Peeters,**  
délégué CGT

## Un emploi sur deux est menacé par le "plan de reprise"

C'est une véritable explosion de colère des salariés qui a accueilli l'annonce des 1 178 suppressions d'emploi dans le cadre du plan de « reprise » de La Redoute (Nord). Une « douche froide (...). On vire sans penser aux familles derrière qui vont être touchées », dit un salarié.

Une autre, après des années passées dans l'entreprise, pointe la responsabilité de « certains politiques (qui) disent : les salariés sont bons pour être la variable d'ajustement ».

Un troisième : « On n'entend que ça, en ce moment, c'est encore une catastrophe sociale en France. » Au lendemain de l'assemblée générale qui a réuni 400 salariés le 11 janvier, à la Martinoire (Wattrelos), nous avons interviewé Fabrice Peeters, délégué CGT.

### Quelle est la réaction des salariés ?

1 178 suppressions d'emploi, c'est un emploi sur deux qui doit disparaître. La direction parle de « plan de départs volontaires », de « préretraites », etc., mais vu les mesures envisagées, ce qui risque de se passer, c'est une réduction massive d'emplois et beaucoup plus de licenciements secs que ce qui est annoncé dans la presse. Cela fait quatre ans que La Redoute est en difficulté financière, et on nous sort aujourd'hui un plan qui prévoit que dans quatre ans, La Redoute sera redressée. Mais ce plan apparaît plus comme un plan de licenciements que comme un plan de relance de La Redoute.

Après les annonces de la fin de la semaine dernière, plus de 400 salariés se sont réunis en assemblée générale samedi matin, à la Martinoire. Comme ce sont les soldes en ce moment, beaucoup de salariés sont en permanence obligatoire, mais les salariés ont estimé que c'était un peu gonflé de les mettre de permanence après ces annonces, et ils ont décidé de débrayer. Personne n'a la tête à travailler quand un salarié sur deux sait que son emploi est menacé.

### Quelles sont les revendications de la CGT ?

Nous disons : « Zéro licenciement contraint » et des garanties sur les salaires et rémunérations de ceux qui resteront. Qu'il y ait des départs en préretraite, c'est une chose, mais on ne peut accepter les licenciements. Et qu'on ne nous dise pas que le groupe Kering n'a pas les moyens de financer ces mesures. Certes, le bilan financier de La Redoute est négatif depuis quatre ans, mais par un montage financier bien construit, La Redoute fait remonter des millions d'euros chaque année au groupe Kering.

### L'annonce des 1 178 suppressions d'emploi à La Redoute tombe au moment où se multiplient les plans sociaux. Quelle question cela pose-t-il selon toi ?

Cela nous ramène à ce que fait le gouvernement actuel, comme le précédent d'ailleurs. Ce gouvernement fait des lois à tour de bras. Comment se fait-il qu'il n'ait pas fait une loi qui interdise les licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices ? Ils nous expliquent qu'ils « ne peuvent pas », qu'ils « ne veulent pas ». On doit constater que cette politique est à 100 % contre les travailleurs, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'âge de départ en retraite jusqu'à l'accord national interprofessionnel (ANI).

Propos recueillis par nos correspondants dans le Nord ■

## Goodyear

Amiens (Somme)

## Reportage à l'usine Goodyear

## Correspondants

Ce jeudi 9 janvier se tenait devant l'usine Goodyear, à Amiens-Nord, un rassemblement où Mickaël Wamen (CGT Goodyear) annonçait l'occupation de l'usine, en précisant que les travailleurs défendaient l'outil de travail. Pendant trente heures, deux responsables de Goodyear avaient été retenus dans l'usine pour exiger que la direction de Goodyear négocie. Le gouvernement avait mobilisé huissier de justice et CRS pour exiger la « libération » des deux dirigeants de Goodyear. Un travailleur raconte : « J'y étais. Sur les trente heures, il y a eu cinq minutes un peu dures pour les deux dirigeants, et c'est cela qui est passé en boucle à la télévision. On n'est pas des voyous. »

Alors que pendant sept ans, toutes les procédures engagées par le syndicat CGT ont obtenu des succès, depuis plusieurs semaines tous les jugements des tribunaux sont en défaveur des travailleurs de Goodyear.

Devant l'usine, un travailleur de Goodyear explique : « Ce qu'ils veulent montrer, c'est que Montebourg aura prétendument sauvé 333 emplois, pour ne rien dire des 800 salariés qui se retrouveront jetés à la rue. »

A la surprise générale, au début de l'été, Montebourg avait annoncé que le patron du groupe Titan, Maurice Taylor — qui s'était illustré quelque temps plus tôt par une violente lettre ouverte contre les travailleurs de Goodyear et leur syndicat CGT — avait proposé un plan de reprise de l'entreprise. Montebourg a pris en main l'application du plan du patron américain Taylor. C'est pourquoi Montebourg relaie la campagne menée contre le syndicat CGT, accusé par lui d'être responsable de la situation.

Comme l'explique un responsable du syndicat : « Nous avons respecté

le mandat confié par les travailleurs. » Ceux-ci, il y a sept ans, lors d'un vote organisé par la direction, ont massivement rejeté le passage aux 4 x 8.

Le « crime » de la CGT, aux yeux de Montebourg et Cie, c'est de refuser d'accompagner les « plans sociaux ». Et aux yeux des travailleurs, c'est l'inverse : en mars 2013, aux élections du personnel, la CGT Goodyear d'Amiens a remporté 84 % des votes !

C'est à juste titre que dans le « J'accuse » de la CGT, celle-ci désigne Montebourg comme le représentant de Titan. Arnaud Montebourg est chargé de faire appliquer les conditions voulues par M. Taylor.

La demande de celui-ci est claire : l'usine Goodyear doit fermer, les 1 100 travailleurs doivent être licenciés et, sur cette base, il reprendrait une partie de l'usine en embauchant jusqu'à 333 travailleurs.

Comme le dit un travailleur ce jeudi devant l'usine : « Pour Taylor, c'est tout bénéf ; dans trois ans, il partira après avoir reçu des cadeaux royaux avec l'argent public. »

Un autre renchérit : « Les élus (les représentants des partis de gauche de la municipalité présents devant l'usine ce 9 janvier) ne sont pas capables de comprendre que ce sont 1 200 familles qui vont être détruites. »

Un autre travailleur explique : « Je viens d'aller voir un élu pour lui demander ce que cherche le président. Il veut faire monter les extrêmes en refusant de répondre

aux exigences des travailleurs, ou quoi ? »

Un autre : « Quand Hollande et Montebourg sont venus en 2011 et qu'ils ont déclaré qu'ils interdiraient les licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices, on avait un espoir. En réalité, ils voulaient qu'on vote pour eux. Après, ils nous ont oubliés. »

Un travailleur résume le sentiment général sur le fait que, entreprise par entreprise, on ne peut pas s'en sortir. Il explique : « Il faut un mouvement d'ensemble, un nouveau Mai 68. Tout le monde le dit. » ■

## ILS ONT DIT...

### Montebourg, ministre du patron américain

Dans une interview au *Courrier picard* ce lundi 13 janvier, le ministre Montebourg déclare : « Je l'ai eu [M. Taylor] au téléphone ces derniers jours après la libération des cadres de Goodyear (...). Il m'a dit qu'il maintenait la totalité de son projet (...), sa seule condition fixée et déjà dite l'été dernier : que le conflit entre la CGT et Goodyear soit soldé. (...) Le syndicalisme ne doit pas conduire à porter atteinte aux personnes (...), la terre brûlée, la violence, la violation de la loi ne résoudront absolument rien (...). Je lance un appel aux parties belligères, Goodyear, CGT, maintenant ça suffit (...), on ne trouve pas un investisseur en pratiquant la terre brûlée. (...) La CGT doit arrêter de bloquer l'arrivée de Titan. »

Photo AFP



## Repères

● **2007** : la direction de Goodyear propose un plan de passage aux 4 x 8. Lors du vote organisé par la direction, 65 % des travailleurs votent contre. En application de ce vote, le syndicat de la CGT refuse de signer l'accord.

● **2011** : Hollande et Montebourg viennent sur le parking de Goodyear. Hollande, candidat à la présidence de la République, s'engage, une fois élu, à faire voter une loi interdisant les licenciements dans les entreprises qui font des profits.

● **2012** : la direction de Goodyear annonce négocier avec le groupe Titan pour la reprise de l'usine d'Amiens-Nord.

● **Février 2013** : dans une lettre au ministre Montebourg, Taylor, le patron de Titan, avec des propos insultants envers les travailleurs de Goodyear et la CGT, annonce renoncer à son projet de reprise de l'usine. Deux mois plus tard, la direction de Goodyear annonce sa décision irrévocable de fermer l'usine d'Amiens-Nord.

● **Juin** : Montebourg annonce que finalement, Taylor a un plan de reprise partielle de l'usine, mais qu'il n'entend négocier ni avec Goodyear ni avec la CGT, mais avec le seul Montebourg. C'est Montebourg qui annonce les conditions de Taylor : fermeture de l'usine, licenciement de tous les travailleurs et, après, reprise partielle de l'usine avec, au maximum, embauche de 333 travailleurs.

● **2013-2014** : alors que depuis sept ans la justice rendait des avis favorables à la CGT et aux travailleurs, les derniers jugements leur sont défavorables.

## CGT Goodyear-Amiens-Nord

## “J'accuse le gouvernement Hollande” (extraits)

Il y a 116 ans, Emile Zola écrivait “J'accuse” s'en prenant ouvertement au pouvoir en place contre une injustice sociale sur le dossier Dreyfus ; aujourd'hui la CGT Goodyear accuse le gouvernement Hollande concernant une injustice sociale pour plus de 1 100 familles, directement concernées par une fermeture honteuse dans un groupe qui réalise des profits colossaux, et des milliers d'autres emplois indirects. (...) Le gouvernement non seulement cautionne la stratégie de Goodyear mais en plus il l'aide à la mise en place de la fermeture de notre usine pour mieux permettre à M. Taylor (Titan) d'arriver ensuite en héros avec son nouvel ami Arnaud Montebourg ; l'objectif est de créer un buzz médiatique autour du sauvetage partiel des emplois sur Amiens-Nord (...). A cela, il faut aussi ajouter la loi sur la sécurisation de l'emploi (ANI), qui en réalité est la loi sur la sécurisation des licenciements. Le gouvernement ne veut surtout pas que les Goodyear puissent une nouvelle fois empêcher la fermeture de leur usine, alors que, d'après la loi, les salariés ne doivent plus pouvoir lutter contre les licenciements avant qu'ils aient lieu. Qu'est-ce qui

nous fait dire que nous sommes victimes d'un acharnement de tous à se débarrasser des Goodyear ?

Tout d'abord, nous avons depuis janvier 2013 perdu tous nos jugements, référés, appels... alors que jamais nous n'avons eu autant d'arguments, de preuves. Ensuite, comment peut-on expliquer que l'Etat refuse de nous transmettre le rapport des inspectrices du travail qui ont courageusement relevé la situation calamiteuse à l'intérieur de notre usine et les dangers de mort auxquels les salariés sont exposés (...)?

Pourquoi donc l'Etat met-il autant d'énergie et d'acharnement à nous refuser ce document, si ce n'est pour protéger les intérêts de Goodyear ?

(...) Nous avons demandé à voir le projet Titan, mais Montebourg nous répond qu'il est le seul dépositaire de ce projet (...). Depuis quand le gouvernement français se comporte-t-il comme un notaire auprès de qui on consigne un projet d'entreprise en exigeant de lui le silence ?

(...) Oui, nous l'affirmons, les salariés de Goodyear sont les bêtes noires du gouvernement Hollande, ce même Hollande qui est venu en octobre 2011 nous promettre que s'il était élu, il interdirait les licenciements dans les groupes ou entreprises qui font du profit, ce même Hollande qui a promis plus de droits pour les salariés et qui, depuis deux ans, fait tout le contraire...

(...) Bizarrement, depuis que Hollande est au pouvoir, il n'y a plus ou peu de rassemblements à l'appel des confédérations. Sans agir, elles cautionnent. Pourquoi ne pas avoir répondu favorablement à nos nombreuses demandes d'une journée d'action massive, au lieu de multiplier les actions isolées pour mieux écœurer ceux qui veulent que ça bouge, en laissant croire que la lutte du tous ensemble n'est pas possible ?

(...) Il est quand même ahurissant de constater que des patrons bretons qui détruisent du matériel urbain obtiennent des milliards d'aides et que des salariés qui ne demandent qu'à garder leur emploi ont comme seule réponse une criminalisation de leur combat et, en retour, un matraquage de la part de CRS et certains médias à la solde du pouvoir en place...

Voilà, ce que nous avions à dénoncer et à affirmer. Les Goodyear ne veulent pas être les ArcelorMittal, les PSA, les Molex...

Amiens, le 6 janvier 2014 ■

# A propos de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle

Claude Franklin

Dans les vœux qu'il a adressés aux Français à la veille de la nouvelle année, le président de la République a réaffirmé que le centre de sa politique était la baisse du coût du travail, objectif aussitôt applaudi par le président du Medef. Et François Hollande de citer en exemple de l'implication des partenaires sociaux dans cet objectif deux accords nationaux interprofessionnels (ANI), celui dit de « sécurisation de l'emploi » du 11 janvier 2013, que la CGT et FO ont refusé de signer, et l'accord récent du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle. Que contient ce dernier accord ?



Photo AFP

## DES DISPOSITIONS DE BAISSE DU COÛT DU TRAVAIL

Jusqu'à présent, les entreprises finançaient la formation professionnelle à hauteur de 13,7 milliards d'euros par an en versant, selon leur taille, de 0,55 % à 1,6 % de leur masse salariale. L'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 modifie de manière importante cette disposition puisque, si les TPE de moins de 10 salariés continueront de verser 0,55 %, les entreprises de plus de 50 salariés ne cotiseront plus qu'à hauteur de 1 %. Pour ces dernières, de manière automatique, le coût du travail baissera de 0,6 %. Ce qui fait dire au gouvernement que les « contraintes des entreprises seront allégées » !

## LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

C'est l'application de l'un des dispositifs centraux de l'ANI sur la sécurisation de l'emploi. L'ANI du 14 décembre stipule : « Il faut attacher les nouveaux droits à la personne elle-même et non à son statut. » Or une garantie est collective quand elle est attachée à un « statut » collectif, salarié ou demandeur d'emploi.

Le compte personnel de formation est un élément de l'individualisation des relations de travail, le salarié, devenu « une personne », étant responsable de son employabilité et de sa formation. Le cabinet de conseil du consultant Jean-Marie Luttringer, dont les avis sont consi-

dérés comme « autorisés », écrit à ce propos : « La dialectique de l'individuel et du collectif qui est "la marque de fabrique" du droit de la formation depuis les textes fondateurs de 1970 et 1971 est en mouvement perpétuel. Le projet d'ANI du 14 décembre 2013 fait pencher le balancier vers la dimension individuelle du droit jusqu'à une limite inconnue à ce jour (souligné par nous). »

Notons par ailleurs que pour le ministre du Travail, le compte personnel de formation ayant « vocation universelle », il devra être étendu à la fonction publique (ou comment le « dialogue social » permet à un accord dans le privé de remettre en cause le statut de fonctionnaire !).

## LES SALARIÉS FINANCERONT... LA FORMATION DES CHÔMEURS

Ces « cotisations » versées par les entreprises, éléments du salaire réel versé par les patrons, ont pour but de financer la formation professionnelle de leurs salariés. C'est dans ces fonds que le gouvernement puise pour le financement de la formation des chômeurs. Comme le dit l'agence Reuters : le gouvernement « voit dans cet accord la possibilité de réorienter "l'argent de la formation" vers la formation des chômeurs ».

## UNE MENACE CONTRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

A ce sujet, l'article 43 de l'accord sur la formation professionnelle est sans

ambiguïté : « Dans un contexte économique et social français marqué par un taux de chômage des jeunes parmi les plus élevés de l'OCDE (1), les signataires du présent accord considèrent le développement des formations en alternance pour les jeunes comme une priorité (souligné par nous). »

## PRIORITÉ AUX CERTIFICATIONS "MAISON"

L'article 48 indique que les salariés doivent pouvoir mesurer « les compétences acquises » (compétences et non qualifications !). Et pour ce faire, « les certifications professionnelles sont des repères majeurs ». Or les certifications professionnelles ne sont pas des diplômes ou des titres d'Etat nationaux, mais des certifications délivrées par les branches professionnelles, c'est-à-dire des diplômes « maison ».

Les dispositions de l'accord du 14 décembre 2013 vont être intégrées dans le projet de loi annoncé « relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ». Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. ■

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

**Chaque semaine, lisez INFORMATIONS OUVRIÈRES Abonnez-vous !**

## CONTRIBUTION

**Chantal Chantoiseau,**  
secrétaire académique de Paris  
du SNICS-FSU (syndicat des infirmières  
de l'Education nationale)  
et membre du bureau national



Photo DR

## Les infirmières et leur syndicat arrachent le maintien de leurs garanties statutaires

Le ministre, Vincent Peillon, prévoit de réunir, à partir du 3 février, des "groupes de travail" pour les personnels médico-sociaux, dans le cadre de la "redéfinition" des métiers de l'Education nationale.

Le 9 janvier, le SNICS-FSU a pris l'initiative de réunir un congrès extraordinaire, de convoquer une conférence de presse et un rassemblement dans la rue, pour exiger du ministère plusieurs garanties sur les missions des infirmières de l'Education nationale, avant la tenue de ces réunions. Une délégation a été reçue par le cabinet du ministre.

Celui-ci a garanti le maintien d'une structuration hiérarchique propre à l'Education nationale.

C'est une avancée, car, en novembre 2012, le SNICS-FSU avait dû organiser une manifestation nationale de 1 600 infirmières pour faire retirer un projet de constitution d'un corps interministériel.

A nouveau, en 2013, dans le cadre des ateliers de concertation, préparatoires à la loi de refondation de l'école, il avait été question d'un "service de santé scolaire", pouvant s'inscrire dans le cadre de la décentralisation.

Les infirmières et le SNICS-FSU ont tenu à avoir confirmation de l'abandon de ces projets.

Le représentant du ministre s'est aussi engagé à reconsidérer le transfert sur les infirmières des "dépistages systématiques", sous prétexte de pénurie de médecins scolaires.

En répondant présentes à l'appel à la mobilisation du SNICS-FSU, les infirmières ont démontré sans ambiguïté leur attachement à leurs missions essentielles d'accueil et d'écoute des élèves à l'infirmier pour quelque motif que ce soit, ainsi que la place des soins et la réponse à l'urgence. ■

## Projet de loi sur la formation professionnelle

# Une réforme de l'inspection du travail dans la continuité de l'ANI

Correspondant

Une des parties du projet de loi gouvernemental sur la formation professionnelle traite de la « réforme de l'inspection du travail » voulue par le ministre du Travail, Michel Sapin.

Cette réforme vise à supprimer le corps des contrôleurs du travail, qui assistent les inspecteurs au sein de la section d'inspection du travail et sont chargés du contrôle des entreprises de moins de 50 salariés. Elle vise également à passer l'échelon de base de la section d'inspection à l'unité de contrôle, cela sous la responsabilité d'un « manager » dépendant du ministre, et à retirer aux inspecteurs du travail une partie de leurs prérogatives. Il s'agit notamment de permettre une diminution des effectifs.

Cette réforme a provoqué un profond rejet des personnels et des syndicats CGT, FO, SNU-FSU et SUD, et a occasionné trois journées de grève en 2013.

Continuant à présenter frauduleusement sa réforme sous l'intitulé « ministère fort », le ministre s'en va partout clamer qu'il donne des moyens supplémentaires à l'inspection du travail. Qu'en est-il en réalité ?

1) Deux articles du projet de loi introduisent des dispositions totalement nouvelles. Le premier est l'article L. 8114-4 qui traite de la transaction pénale :

« Après accord du procureur de la République, l'autorité administrative compétente peut (...) transiger avec les personnes physiques ou morales sur la poursuite des contraventions et délits punis d'une peine d'emprisonnement de moins d'un an prévus et réprimés dans les parties suivantes » (les parties du Code du travail consacrées au contrat de travail, à la durée du travail, aux congés et aux minima salariaux légaux [Smic] ou conventionnels). Il s'agit d'une véritable forfaiture puisque les deux autorités chargées de mettre en œuvre la transaction pénale sont, d'une part, le parquet, qui est le représentant direct et officiel du pouvoir politique, et, d'autre part, les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) qui sont aussi nommés et déplacés à la seule discrétion du ministre.

De plus, dès lors que la transaction pénale sera mise en œuvre, il n'y aura plus, pour les salariés, dont les droits ont été lésés, et surtout pour les syndicats qui les représentent, la possibilité de se porter partie civile.

Il s'agit clairement d'éloigner la sanction pénale des employeurs.

2) C'est dans le même objectif que s'inscrit le nouvel article L. 8115-1 du Code du travail qui introduit les amendes administratives : « L'autorité administrative (le Direccte) peut, sur rapport motivé de l'agent de contrôle de l'inspection du travail, prononcer à l'encontre de l'employeur



Photo AFP

Michel Sapin.

une amende en cas de manquements aux dispositions suivantes » (sont concernées les durées maximales du travail, les repos, le Smic, les installations sanitaires et les prescriptions techniques pour les opérations du BTP).

## «Une véritable dépenalisation d'une partie du droit du travail se prépare»

Là aussi, sous couvert de pouvoirs étendus de l'inspecteur du travail, il s'agit d'un transfert vers les Direccte, donc vers les représentants du ministre, d'une responsabilité exercée jusqu'ici par les inspecteurs du travail (et, par suite, par les contrôleurs du travail) qui bénéficient, du fait de la convention n° 81 de l'Organisation internatio-

nale du travail (OIT), d'une garantie très forte d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique en place. Même si le recours à la possibilité de la sanction pénale est théoriquement maintenu, la préférence du ministre est clairement l'abandon du recours à la procédure pénale.

C'est une véritable dépenalisation d'une partie du droit du travail qui se prépare. Verra-t-on demain un groupe, comme Carrefour, être condamné par les tribunaux en pénal pour non-respect du Smic ? On peut en douter.

En ce sens, le projet du ministre s'inscrit complètement dans la logique de la loi de transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI) de janvier 2013 qui a limité considérablement les possibilités pour les salariés et les syndicats de saisir les tribunaux, qui a strictement encadré les délais de licenciement, limitant ainsi les possibilités d'action des représentants du personnel, et qui est marqué par la volonté de sécuriser juridiquement le droit du licenciement pour les employeurs.

C'est ainsi qu'un colloque commun de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat s'est tenu en décembre 2013 sur l'essor des sanctions administratives et la marginalisation de la sanction pénale, en faisant d'ailleurs le lien avec le recul de l'Etat au profit des agences et autorités administratives indépendantes. Nous reviendrons sur les autres aspects du projet de loi. ■



Photo AFP

## Chronique

## INTERNATIONALE

## Lorsque la musique s'arrêtera...

Pierre Cise

Comme presque chaque année, le petit monde des experts et de la presse économique s'adonne aux congratulations sur l'année passée et à l'optimisme pour la nouvelle année. L'année 2013 est une année record sur les Bourses mondiales, particulièrement sur les marchés des actions. La capitalisation boursière mondiale (1) est de 62 000 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Pour 2014, les indicateurs seraient positifs. Les Etats-Unis redevenaient la locomotive du monde. La zone euro serait sortie de la récession.

Mais qu'en est-il exactement ? Toute analyse sérieuse montre que les résultats des marchés financiers sont uniquement dopés par la politique débridée de création monétaire orchestrée par les banques centrales, la Fed, la banque centrale américaine, en tête. Les masses de monnaie créées et prêtées à des taux proches de zéro, ont alimenté la spéculation, en attendant une reprise de la production qui, finalement, ne vient pas. Quel est, en fait, le secret

de la prétendue « reprise » américaine ? « *Beaucoup d'usines ont fermé pour laisser la place à de nouveaux sites plus modernes, avec moins d'ouvriers moins bien payés. A en croire les experts du Boston Consulting Group, le coût salarial dans l'industrie américaine sera bientôt à peine supérieur au niveau chinois et bien inférieur au coût européen* » (2). Mais comment peut-il y avoir « reprise » s'il y a moins de travailleurs, s'ils sont moins payés, plus précarisés et que les exportations ne peuvent pas compenser cela ? Du côté des pays dits « émergents », cela se passe plutôt mal. Le Brésil est en récession, une crise financière monumentale menace l'Inde et surtout la Chine où beaucoup s'interrogent sur la solidité des banques chinoises et sur la bulle immobilière qui se profile à l'horizon. Sans parler des coûts salariaux obtenus de haute lutte par les travailleurs, qui inquiètent les capitalistes. Et pendant ce temps-là, la Fed et les banques centrales continuent à alimenter le capital financier et les spéculateurs en monnaie gratuite, créant une immense bulle financière, la valeur des titres se déconnectant de la réalité économique concrète... « *Jusqu'au jour où la musique s'arrêtera, et que les choses se compliqueront* » (3).

(1) C'est-à-dire le nombre total des actions multiplié par leurs prix.

(2) Les Echos.fr, 3 janvier 2014.

(3) Les Echos.fr, 6 janvier 2014.



L'événement

Décembre 2013, une colonne de chars de l'armée française entre en Centrafrique et se dirige vers la capitale Bangui.

Photo AFP

Mali, Centrafrique : la réalité du « retrait des troupes » annoncé

## Un renforcement de la présence militaire française en Afrique

Lors de ses vœux aux armées, le président François Hollande a annoncé, mercredi 8 janvier, que le nombre de soldats français déployés au Mali passerait d'environ 2 500 actuellement à 1 600 d'ici à la mi-février. Le nombre de soldats français déployés dans ce pays déclinera ensuite jusqu'à 1 000. Pour François Hollande, ce dernier nombre « sera le niveau nécessaire pour faire face à toute menace qui pourrait resurgir, car les groupes terroristes sont encore présents au Nord-Mali » (AFP). C'est dire que les troupes françaises sont au Mali pour longtemps.

S. K. Koza

Dans cette vaste région sahélo-saharienne, la « menace » que représentent les troupes djihadistes et autres trafiquants de tout acabit, que les pays impérialistes ont armés lors de leur agression de la Libye, n'est pas près de disparaître. Le général américain David Rodriguez, patron de l'Africa Command (Africom), vient de déclarer que l'islamiste Mokhtar Belmokhtar, responsable de la prise d'otages massive d'In Amenas en janvier 2013, « a la capacité de conduire à nouveau une attaque » de ce type (AFP). Par ailleurs, la France entretient des relations ambiguës avec le Mouvement de libération nationale de l'Azawad (MNLA) qui a déclenché les hostilités au nord du Mali. Ce mouvement possède une représentation officielle à Paris. On remarquera aussi que si l'intervention de l'armée française à partir du 11 janvier 2013 avait fait refluer les islamistes, la ville de Kidal, interdite d'accès à l'armée malienne, avait été sanctuarisée par l'armée française pour le MNLA et le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), un groupe dissident du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

### LA FRANCE N'A JAMAIS FAIT LE DEUIL DU CONTRÔLE DE CETTE RÉGION

L'intérêt de l'impérialisme français pour cette zone sahélo-saharienne riche en ressources minières (pétrole, gaz, or, uranium, etc.) ne date pas d'hier. En 1957, par une loi de l'Assemblée nationale française, avait été créée l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), qui devait comprendre une partie de l'Algérie, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et du Mali. C'est la lutte des peuples pour l'indépendance, en particulier la guerre d'indépendance de l'Algérie, qui a mis un coup d'arrêt à ce projet impérialiste. Mais la France n'a

jamais fait le deuil du contrôle de cette région. Les conséquences de la guerre contre la Libye vont lui offrir une nouvelle occasion. Des régimes faibles, soumis à des crises incessantes, n'ont-ils pas besoin de « protecteurs » ? Pour aspirer à jouer un tel rôle dans les limites tracées par l'impérialisme américain, omniprésent désormais en Afrique, rien de mieux qu'une base militaire. Certes, les forces spéciales françaises étaient déjà installées à Atar, en Mauritanie. Mais l'impérialisme français ne possédait pas, à proprement parler, de base militaire dans cette bande sahélo-saharienne. La crise malienne est une aubaine pour en implanter une. Comme l'expliquait un diplomate français cité par l'AFP (1<sup>er</sup> décembre 2013), « pour l'Afrique, il y a un partage des rôles : Le Mali, c'est notre affaire, le Soudan celle des Américains, la Somalie celle des Britanniques. Et, pour les Américains et les Anglais, la Centrafrique, c'est pour les Français. » Que Hollande fasse le travail.

### LA MISE SOUS TUTELLE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

François Hollande a déclaré qu'en ce qui concerne la République centrafricaine, « il y aura dans quelques semaines des décisions importantes qui seront prises » (AFP). Elles viennent d'être prises. Michel Djotodia et Nicolas Tiengaye, respectivement président et Premier ministre de la période de transition, ont été démis de leurs fonctions, lors d'une réunion de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenue à N'Djamena les 9 et 10 janvier derniers. C'était Idris Déby, le président tchadien, soutenu en sous-main par Paris, qui était à la manœuvre. Pour donner un semblant de légalité à cette décision, alors que le sommet était déjà en cours, un avion spécial a été affrété pour amener dans la capitale tchadienne les 135 membres du Conseil national de transition (CNT, Parlement provisoire). Ces derniers ont été obligés de prendre la « bonne décision ».

**« Le Mali, c'est notre affaire, le Soudan celle des Américains, la Somalie celle des Britanniques. Et, pour les Américains et les Anglais, la Centrafrique, c'est pour les Français »**

(un diplomate français)

La République centrafricaine est donc mise sous tutelle, sous les ailes de l'armée française qui a toujours été présente dans ce pays depuis son indépendance, faisant et défaisant les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Elle a maintenant déployé 1 600 hommes en Centrafrique. Mais déjà des voix se lèvent pour dire que cet effectif est insuffisant pour juguler la crise. La fin de la présence militaire française dans ce pays n'est donc pas pour demain.

### SUD-SOUDAN

**« Washington, un parrain très discret pour le dernier né des Etats » (Libération, 9 janvier)**

Le chaos et les massacres de masse ravagent cette partie du Soudan récemment détachée, qui concentre la plupart des richesses pétrolières soudanaises.

« *Le Soudan du Sud, avec ses 11 millions d'habitants (... et ses 1,6 milliard de barils, soit à peu près 220 millions de tonnes de réserves prouvées, dont 80 % se situent dans le sud - NDR), est, comme le souligne ce journal, un « bébé » très cher aux diplomates américains qui ont beaucoup œuvré à sa création.* »

Un spécialiste américain du Soudan, Eric Reeves, souligne la « relation ambivalente » de Washington avec le gouvernement de Khartoum (Soudan) : « *On sait que le régime soudanais est génocidaire, mais on compte aussi sur sa coopération.* »

Résultat : en quelques semaines, dans ce pays déjà saigné par des années de guerres incessantes, les affrontements entre les milices et l'armée ont fait plusieurs milliers de morts, et plus de 200 000 hommes, femmes, enfants, vieillards ont fui les combats et meurent au ralenti, entassés dans des camps. Et, « *le pire reste à venir* », a averti un rapport de l'ONU.

## Belgique

# Nouvelle tentative de régionalisation de la Sécurité sociale, conquête commune aux travailleurs wallons et flamands

Correspondant

**L**es militants ouvriers belges de toutes tendances réunis dans le Comité Unité-Eenheidscomite (qui combat pour l'unité de la classe ouvrière de Belgique, de ses organisations et de ses conquêtes sociales fédérales, c'est-à-dire communes aux régions wallonne et flamande) sont partie prenante de la préparation de la conférence ouvrière européenne qui aura lieu à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2014. Dans une contribution parue dans le *Bulletin Unité-Eenheid* (décembre 2013), qui paraît en français et en néerlandais, ils reviennent sur l'offensive actuelle de « régionalisation » et de dislocation de la Belgique, qui, disent-ils, ne saurait être réduite au programme électoral du parti Nouvelle Alliance flamande (N-VA). Au moment où, dans toute l'Europe, la politique de baisse du coût du travail utilise, entre autres, l'arme de la « régionalisation » et de « l'Europe des régions », on lira avec intérêt ces réflexions.

Cette contribution rappelle qu'« avec le soutien des partis Verts, le gouvernement Di Rupo (Parti socialiste — NDLR) s'est mis en place en décembre 2011 sur la base d'un accord institutionnel, dénommé communément "6<sup>e</sup> réforme de l'Etat". Cet accord gouvernemental, peu connu du grand public et soutenu plus ou moins ouvertement par une partie des dirigeants syndicaux, contient des germes dangereux de division des conquêtes fédérales des travailleurs.

Le congrès de la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique — NDLR) wallonne du 7 février 2013 reconnaissait que "la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat ouvre une brèche dans la solidarité fédérale à plus d'un titre et prévoit des transferts de charges sans y adjoindre les moyens nécessaires. Le transfert des allocations familiales et d'une partie des soins de santé, par exemple, n'apportera rien de plus à la population. Au contraire, cette modification va probablement entraîner des diminutions de droits pour les bénéficiaires." Mais la FGTB wallonne n'a pas opposé son veto, y trouvant malgré tout des points positifs. »

« Il y a d'autres aspects tout aussi négatifs dans les projets de loi de transfert de compétences et de financement qui sont actuellement soumis au Parlement. D'abord, il y a l'autonomie fiscale : "Les régions pourront augmenter ou diminuer, en montant ou diminuant en pourcentage, de manière illimitée, la partie de l'impôt des personnes physiques qui relève de l'autonomie fiscale régionale."

Conséquence : des salaires nets qui vont être différents d'une région à l'autre, ce qui va totalement miner la base commune des conventions collectives du travail qui restent (juridiquement) nationales. »

Une offensive qui vise également à régionaliser certaines institutions de l'assurance chômage, ainsi que « les normes d'agrément des hôpitaux, des maisons de repos et de soins, des centres de jour, les investissements en infrastructures et appareillage médical lourd, le fonds Impulseo d'aide à l'installation de médecins, les services intégrés de soins à domicile », etc. « En



Manifestation ouvrière en Belgique en novembre 2012.

d'autres termes, le gouvernement régionalise d'importantes parties de ce qui relève soit des dépenses de Sécurité sociale, soit des conquêtes sociales en général. Tout est fait pour que le coût du travail ne soit désormais plus le même entre les régions. Ce qui pointe le bout du nez, c'est l'affaiblissement du caractère fédéral des cotisations sociales à la Sécurité sociale. La régionalisation va de pair avec une offensive pour faire passer les dépenses sociales du budget de la Sécurité sociale — financé par des cotisations sociales toujours calculées nationalement — au budget régional — financé par des recettes régionales nécessairement différentes entre les régions. Donc à terme, c'est la dislocation de l'unité de la classe ouvrière belge. »

Car, souligne l'auteur de la contribution, « les organisations syndicales seront chacune dans leur région appelées à participer séparément à la gestion paritaire des nouvelles structures. D'un côté, il y a la position des dirigeants syndicaux qui laissent passer la réforme de l'Etat. Ils porteront une lourde responsabilité sur la suite. Par exemple, la FGTB wallonne explique : "Cependant, la réforme délègue à la région une large autonomie dans l'organisation de son marché du travail, domaine clé lorsque l'on connaît un taux de chômage important. Il est primordial, pour garantir la meilleure transposition possible sur le terrain, de conserver ou d'établir la concertation sociale dans toutes les matières régionalisées. Cette évolution institutionnelle est aussi une opportunité historique à saisir pour appliquer des mesures davantage adaptées aux réalités socioéconomiques wallonnes."

De l'autre côté, loin de "l'opportunité historique", il y a les dangers qui vont rapidement se préciser en termes d'aggravation de l'austérité, de privatisations, etc. »

A l'inverse de ce cours dangereux, souligne la contribution, « qu'on travaille en Flandre ou en Wallonie, la même politique de démantèlement des droits sociaux va continuer à s'appliquer et à s'amplifier, vu le contexte des oukases de l'Union européenne aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau régional. Donc, sur la base du refus commun de l'austérité, il sera possible de maintenir ou de recréer l'unité de tous les tra-

vailleurs contre cette même politique antisociale, même si les différences dans les formes régionales ou locales de cette politique vont s'accroître. »

Et l'auteur met en garde le mouvement ouvrier sur ce piège qui lui est tendu : faire croire que cette offensive de régionalisation serait un « moindre mal » face au programme ouvertement tourné vers la division du pays impulsé par le parti régional Nouvelle Alliance flamande (N-VA).

Il s'agit d'un « faux débat (...). On va nous terroriser avec la fausse alternative "6<sup>e</sup> réforme de l'Etat ou le chaos". En attendant, la N-VA se félicite de la régionalisation des allocations familiales : "Evidemment, c'est positif que les entités fédérées deviennent responsables des allocations familiales", disait Bart de Wever le 9 juillet dernier, en réaction à l'accord finalisé au sein du gouvernement. En réalité, il y a une continuité entre la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat et le programme "confédéraliste" de la N-VA. »

Conclusion de l'auteur : « Pour notre part, nous appelons à poursuivre le combat pour le maintien de l'unité fédérale des conquêtes sociales, pour l'unité des travailleurs de tout le pays,

pour ouvrir la voie à l'application plus que jamais justifiée de la motion du congrès de la FGTB nationale le 2 juin 2010, qui affirmait :

"La FGTB lance, dans le présent contexte des élections, un avertissement solennel :

— La Sécurité sociale, les conventions collectives, le droit du travail appartiennent aux travailleurs et à eux seuls.

Leurs organisations syndicales, et elles seules, ont mandat d'en assurer la gestion et d'en garantir la continuité.

— Aucun parti n'a mandat des travailleurs pour ouvrir une quelconque négociation sur ces matières.

— En conséquence, tous les responsables politiques doivent savoir que tout ce qui mettrait en danger ces conquêtes sociales entraînerait immédiatement une riposte syndicale massive."

Nous sommes certains que l'avenir des travailleurs de Belgique passera par le maintien de leur unité, par la défense opiniâtre de l'unité de leurs organisations. Il n'y a rien à gagner avec la destruction de la solidarité. »



La manifestation des travailleurs des chantiers navals de Viana do Castelo, à Lisbonne, le 18 décembre 2013.

## Portugal

# Solidarité avec les travailleurs des chantiers navals de Viana do Castelo

Correspondants

Nos correspondants du Mouvement pour le retrait du mémorandum de la troïka, du Portugal, nous informent des nombreuses prises de position qui affluent de tout le pays pour soutenir le combat des travailleurs du chantier naval de Viana do Castelo, menacés d'un plan de fermeture et de 609 licenciements, au nom du mémorandum mis en œuvre par le gouvernement : de la dirigeante du Syndicat des professeurs du Grand Lisbonne (SPGL, affilié à la FENPROF-CGTP), au coordinateur de la Commission de travailleurs de l'usine automobile Autoeuropa, en passant par la Commission de travailleurs de l'usine Logoplaste, à Santa Iria.

Dans un appel largement contresigné par des militants de la ville ouvrière de Marinha Grande (parmi lesquels des conseillers municipaux, les anciens maires PS et PCP de la ville, des militants du Parti socialiste et du Parti ouvrier d'unité socialiste), on peut lire notamment :

« Nous décidons de répondre positivement à votre appel de révolte, adressé au peuple du pays, contre les crimes économiques et sociaux que représentent la fermeture des chan-

tiers navals et le licenciement qui en découle de 609 travailleurs. Nous souscrivons également aux déclarations du maire lorsqu'il considère cette décision comme "un véritable coup de force policier" ainsi qu'une "mauvaise gestion des deniers publics". (...) Votre détermination à ne pas accepter cette décision du gouvernement, à ne pas accepter un seul licenciement, à mettre fin à cette sous-traitance ruineuse est la colonne vertébrale autour de laquelle il est nécessaire d'ordonner la révolte qui traverse tout le pays. Révolte qui doit être concentrée dans une mobilisation nationale, décidée par le mouvement syndical (...) et soutenue par les partis et organisations politiques qui se réclament de la défense des intérêts des travailleurs, jusqu'au retrait de toutes ces mesures et à la reprise économique des chantiers navals de Viana do Castelo, avec maintien de tous ses postes de travail. Cette mobilisation nationale, dans laquelle se reconnaîtra certainement toute la population laborieuse, permettra également de mettre fin à la poursuite de la politique ruineuse de ce gouvernement, comme à la poursuite des privatisations, de la destruction du secteur aéroportuaire, du démantèlement de la fonction publique et de la destruction des fonctions sociales de l'Etat. »

Chaque semaine, lisez  
**INFORMATIONS OUVRIÈRES**  
 Abonnez-vous !



## Tunisie

## Trois ans après

Il y a trois ans, sous l'effet d'une mobilisation de masse, le peuple tunisien exigeait « du pain, de l'eau, pas Ben Ali ». Ce dernier a été contraint de fuir le pays.

## Correspondant

Le 8 janvier dernier a été annoncée la mise en application de la loi de finances 2014. En plus de l'aggravation de l'endettement de l'Etat et de l'absence de mesures de création d'emplois dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, des transports publics, de l'administration régionale et communale, qui souffrent d'un manque criant de personnels et d'infrastructures, cette loi de finances introduit de nouvelles dispositions fiscales qui taxent lourdement les petits paysans et les petits transporteurs, les ouvriers, les jeunes chômeurs, les petits commerçants.

Tous les citoyens soucieux des intérêts de la nation se sont dressés dans toute les régions et toutes les agglomérations, du sud au nord du pays, pour rappeler leur attachement aux revendications portées par la révolution, ont rejeté les nouvelles taxes imposées.

Toutes les manifestations et les grèves, qui ont rassemblé dans certaines régions l'ensemble de la population, comme à Kasserine, étaient réunies derrière les unions régionales et les sections locales de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT).

Résultat : le lendemain, le chef du gouvernement annonçait le gel de ces mesures, et, le soir-même, faisait une seconde annonce : celle de la démission de son gouvernement. Mieux, Ennahda, le parti islamiste qui est à la tête du gouvernement, principal artisan de la loi de finances 2014, désavoue son propre ministre des Finances et... apporte « sa solidarité avec les petites gens ».

Presque trois ans jour pour jour après le déclenchement de la révolution, le peuple tunisien se dresse

pour dire que ses revendications sociales sont le cœur même du programme politique de la révolution. Toutes les tractations, les lois votées contre les intérêts du peuple, les accords et les conventions internationales signés avec l'Union européenne et le FMI ne font qu'approfondir la crise sociale, amplifiant encore le chômage et alourdissant gravement le poids de la dette publique.

## LA MOBILISATION DU PEUPLE TUNISIEN EXPRIME SON REJET

Depuis trois ans, la mobilisation du peuple tunisien exprime son rejet de cette politique économique imposée par l'accord d'association avec l'Union européenne et du nouveau plan d'ajustement structurel du FMI. « Voilà plus de cent ans qu'on exploite les richesses minières de notre région et voilà plus de cent ans que nous ne bénéficions d'aucune retombée de ces richesses », dit un manifestant à Gafsa.

Mais les manœuvres de partis attachés au maintien des liens avec l'impérialisme ont empêché que se réalisent ces exigences du peuple.

Un gouvernement a démissionné, un ministre du gouvernement démissionnaire, Mehdi Jomâa, a été désigné pour former le prochain gouvernement. Le peuple tunisien rejette une politique économique qui enfonce le pays dans l'endettement et le chômage, une politique au service du capital financier international et servie par des accords honteux avec l'Union européenne, signés par Ben Ali et approuvés par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis sa fuite. L'« union nationale » et la constitution d'un gouvernement de « techniciens » ne visent certainement pas à satisfaire les revendications du peuple. ■

## Syrie

## Violents affrontements entre "rebelles"



Sous l'égide des Etats-Unis, du Qatar et de l'Arabie Saoudite, « l'Armée syrienne libre », quasi inexistante, le Front al-Nosra et le Front islamique, ces deux derniers liés à al-Qaïda, se sont alliés pour s'attaquer au groupe « l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL) », qui est une organisation responsable des attentats en Irak et qui, en Syrie, occupe un certain nombre de villes. L'impérialisme et ses alliés, dans le cadre de la préparation de la conférence de Genève sur la Syrie, ont exigé des autres forces, y compris celles liées à al-Qaïda, de liquider l'EIIL, farouchement opposé à toute « négociation » à Genève. C'est encore une fois le peuple syrien qui subit les conséquences de cette politique de l'impérialisme.

## Bangladesh

Huit mois après le tragique effondrement du Rana Plaza, un immeuble industriel, à Dhaka, qui avait fait plus de 1 200 morts parmi les travailleurs

## Un pays plongé dans un chaos organisé, prémédité

## François Forgeue

Que se passe-t-il au Bangladesh, pays de plus de 150 millions d'habitants ? Les flashes des journaux télévisés et les articles de la grande presse indiquent qu'à la suite des récentes élections législatives (5 janvier) le pays plonge dans le chaos et que c'est là le résultat du choc frontal entre les deux partis « historiques » du Bangladesh, la Ligue Awami et le Bangladesh National Party, et entre leurs leaders, Sheikh Hasina, actuelle Premier ministre, et le chef de l'opposition, Khaleda Zia. Ces deux partis, s'ils ont des origines différentes dans l'histoire du pays, n'ont guère de différence aujourd'hui quant à leurs programmes sociaux et économiques.

Le Bangladesh était apparu à la « une » de la presse mondiale il y a huit mois, lors du tragique effondrement du Rana Plaza, un immeuble de huit étages dans la banlieue de la capitale, Dhaka, dans lequel étaient empilés les uns sur les autres des ateliers de confection travaillant pour les grandes marques internationales. Il y avait eu plus de 1 200 morts. Une organisation syndicale, la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh, qualifiait, à juste titre, cette catastrophe de « meurtre de masse » perpétré au nom des exigences de la baisse du coût du travail. Huit mois plus tard, en dépit des promesses et des engagements, la situation ne s'est pas améliorée, et des centaines de familles de sinistrés n'ont touché aucune compensation.

Les travailleurs n'ont pas cru aux promesses, et le printemps 2013 a été marqué par des grèves et d'imposantes manifestations, soutenues par les organisations syndicales, pour réclamer de meilleures conditions de travail et pour la revalorisation des salaires.

Le salaire mensuel minimum est aujourd'hui de 3 000 takas, soit 40 dollars ou 30 euros. Les organisations syndicales réclamaient qu'il soit porté à 8 000 takas, soit environ 100 dollars, et effectivement appliqué. Le patronat a proposé une augmentation de 600 takas (environ 6 euros).

## Repères

● Le Bangladesh, qui compte 154 millions d'habitants, a été constitué comme Etat indépendant en 1971, après un soulèvement populaire contre le gouvernement militaire du Pakistan dont, à ce moment, le Bangladesh était une région, à la suite de la partition de l'Inde opérée avec l'appui de l'impérialisme anglais en 1947.

● La Ligue Awami a ses origines dans le combat de libération du Bangladesh.

● Le Bangladesh National Party s'est constitué comme point d'appui au gouvernement militaire imposé après l'indépendance du Bangladesh.

Photo AFP



Manifestation à Dhaka, le 30 décembre 2013.

Comme l'expliquait un responsable syndical du Bangladesh, lors de la conférence contre la guerre et l'exploitation qui s'est tenue les 14 et 15 décembre derniers à Mumbai, en Inde (1) : « Cela a mis le feu aux poudres. Les travailleurs se sont retrouvés non seulement face aux patrons mais aussi face au gouvernement. Cette mobilisation s'est également heurtée aux tentatives de division fomentées par diverses ONG qui ont facilité les provocations destinées à dévoyer le mouvement. Mais ce dernier s'est poursuivi. Notre fédération syndicale a clairement indiqué que les revendications des travailleurs étaient légitimes et qu'ils devaient les imposer par les moyens traditionnels de la lutte des classes, la grève et les manifestations. »

Rappelons qu'au Bangladesh, le secteur de la confection représente 80 % des exportations du pays, pour un chiffre d'affaires de 22 milliards, et emploie 4 millions de personnes.

Le mouvement revendicatif dans ce secteur ne pouvait que toucher tous les travailleurs du pays, à la ville comme à la campagne. Il posait les questions fondamentales pour l'avenir du pays : son affranchissement du pillage impérialiste et le fait qu'il ne peut y avoir de solution démocratique viable tant que la classe ouvrière reste vouée à de nouvelles catastrophes, analogues à celle Rana Plaza.

Pour contrecarrer la montée de ce mouvement, les exploiters, au Bangladesh même comme à l'extérieur, n'ont pas hésité à pousser le pays au bord de l'explosion. Le prétexte a été le refus par le gouvernement de la Ligue Awami de mettre en place un gouvernement intérimaire « neutre » pour organiser les élections. Les affrontements se sont multipliés. Il y a eu des centaines de morts.

Le Bangladesh National Party s'est allié avec des forces « fondamentalistes » réactionnaires pour paralyser le pays. Comme le dit un responsable syndical : « Pour la première fois, une organisation politique qui fait partie de la coalition candidate à gouverner, a osé lancer le mot d'ordre d'interdiction aux femmes de travailler. »

De son côté, la Ligue Awami, qui s'était rangée du côté des patrons de la confection, ne pouvait s'assurer d'un soutien des travailleurs. Ce sont l'armée et la police qui ont fait régner

l'ordre, à leur manière... Bien que boycottée par l'opposition, les élections ont eu lieu le 5 janvier. La Ligue Awami a obtenu une large majorité parlementaire.

Mais rien n'est réglé, car elle ne peut même pas se réclamer d'un soutien populaire. On évalue le taux de participation réelle entre 10 et 20 % (le gouvernement annonce 40 %).

Comme dit encore le responsable syndical que nous

avons cité : « Ce sont les travailleurs qui payent le prix le plus fort. Ils ne peuvent plus se déplacer d'un endroit à un autre, se rendre à leur travail. Des entreprises sont fermées. »

Aujourd'hui, les impérialistes ont un moyen de pression supplémentaire sur les dirigeants politiques du Bangladesh, car ils peuvent nier la légitimité des élections. Il n'y a d'avenir que dans la satisfaction des revendications ouvrières. L'unité du peuple du Bangladesh autour de ses revendications est seule à même de mettre fin à une situation où, tous les cinq ans, à l'occasion des élections, les gouvernants cherchent à diviser le peuple pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. » ■

(1) On trouvera un compte rendu de cette conférence dans le n° 283 (9 janvier) d'Informations ouvrières.

## UNE SEMAINE DANS LE MONDE

## ITALIE

## Nouvelle poussée du chômage en novembre

Le taux de chômage a connu une nouvelle poussée en novembre en Italie à 12,7 %, en hausse de 1,4 point sur un an et à comparer à un niveau déjà record de 12,5 % en octobre, a indiqué le 8 janvier l'institut de statistiques Istat.

Le nombre de chômeurs s'est établi à 3,254 millions de personnes, en hausse de 57 000 par rapport à octobre et de 351 000 sur un an. Dans la tranche des 15-24 ans, le taux de chômage a atteint 41,6 %. En un an, la proportion de jeunes sans emploi par rapport à la population active a fait un terrible bond en avant. Leur nombre s'établit à 659 000, en hausse de 23 000 sur un an.

## CHIFFRE

215

C'est, en pourcentage de son PIB, ce que représente le montant global de la dette de la Chine, en hausse de 60 % sur cinq ans. Ce qui soulève l'inquiétude panique des milieux financiers : « *Chine, la bulle financière qui fait trembler le monde* », titrait le journal financier *Les Echos* (10-11 janvier).

## EUROPE

## Le FMI tire la sonnette d'alarme sur la santé des banques

« Une des zones d'incertitude pour l'Europe réside dans l'état de santé de ses banques », a déclaré la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, dans une tribune publiée sur le site d'expertise économique Project Syndicate.

La crise financière et celle de la dette ont, explique-t-elle, mis à rude épreuve le secteur bancaire européen, nécessitant de vastes recapitalisations en Irlande, Grèce, Chypre ou Espagne, autrement dit la poursuite de la politique mise en œuvre par tous les gouvernements de droite comme de « gauche » consistant à déverser des millions et millions d'euros dans les coffres des banques.

Christine Lagarde a recensé certains signes d'amélioration économique dans le monde, notamment en ce qui concerne le « marché du travail », autrement dit, la baisse du coût du travail : les dégraissages en masse, la baisse des salaires, la flexibilisation de l'emploi, le laminage des acquis sociaux (retraites, protection sociale...), soulignant qu'« il reste encore du travail ». Elle a notamment estimé qu'il était « vital » que les gouvernements européens poursuivent dans la voie des « réformes » et que les Etats-Unis mettent un terme définitif aux « querelles politiques » sur l'avenir budgétaire du pays, après le récent compromis conclu entre républicains et démocrates.

## Blocage pétrolier et instabilité politique : la Libye s'enfonce dans le chaos



Novembre 2013, des bandes armées autorisent la sortie d'un camion transportant du carburant d'une raffinerie de Zawiya, située à 40 kilomètres à l'ouest de Tripoli, la capitale libyenne.

Un an après l'intervention militaire de la France et de la Grande-Bretagne — dont on avait seriné qu'elle avait pour but de rétablir la démocratie et le progrès —, la Libye s'enfonce dans une crise économique et politique sans précédent, après l'échec des autorités à lever le blocage des principaux terminaux pétroliers du pays par des groupes mafieux qui n'ont d'autre but que de mettre la main sur des parts de l'immense richesse pétrolière de la région.

Des bandes lourdement armées bloquent depuis fin juillet trois ports pétroliers dans l'Est libyen, provoquant une chute de la production de pétrole à 250 000 barils par jour, contre près de 1,5 million avant le début de ce mouvement. Leur chef, Ibrahim Jodhrane, s'est auto-proclamé en août dernier « président » d'un « bureau politique de la Cyrénaïque », avant d'annoncer en octobre la formation d'un « gouvernement autonome ».

## IRAK

## Des habitants de l'ouest du pays fuient les combats



Photo AFP

une vingtaine de membres de sa famille, dont son épouse et six de ses enfants. « Le seul choix qui nous restait était de fuir. On craignait que nos enfants et nos femmes se fassent tuer dans les combats continus et les tirs au mortier. »

« La ville souffre d'un manque de carburant, d'électricité et la plupart des commerces sont fermés », explique-t-il. « Aucune école et aucun service administratif ne fonctionne, et toutes les écoles sont fermées », raconte Faleh Aidan, qui a fui cette même ville.

« Il y a des tireurs embusqués d'al-Qaida (...) sur les toits, ils tuent tout le monde, soldats et civils, sans distinction », explique Mokhles Abbas, un habitant de Fallouja. »

## SYRIE

## Cri d'alarme pour le camp de réfugiés palestiniens Yarmouk

Depuis le mois de septembre 2013, au moins quinze personnes sont mortes de faim dans le camp de Yarmouk, à Damas, la capitale de la Syrie, camp soumis à un blocus conjoint des forces gouvernementales et des groupes djihadistes. Le manque de nourriture est endémique et l'absence de soins médicaux entraîne la mort de femmes durant l'accouchement.

« Les habitants, notamment des enfants, sont victimes de pénuries de vivres et doivent se contenter de légumes rassis ainsi que de morceaux de viande et des épices dilués dans de l'eau », a expliqué Chris Gunness, le porte-parole de l'agence de l'ONU pour l'aide aux réfugiés palestiniens. Le camp Yarmouk abritait auparavant quelque 170 000 réfugiés palestiniens, mais des dizaines de milliers d'entre eux ont fui les combats. Officiellement, près de 500 000 Palestiniens vivent en Syrie, mais la moitié ont été « déplacés », chassés par la guerre.

## ESPAGNE

## Bébés volés : des victimes dénoncent le silence de l'Eglise catholique



« Je cherche mon fils, né le 9 septembre 1972. »

Des associations de victimes de vols de nouveau-nés commis en Espagne pendant la dictature franquiste (1939-1975) et dans les années 1980 dénoncent dans une lettre à l'ONU « le silence absolu » de l'Eglise catholique.

Elles réaffirment « la participation » de l'Eglise catholique dans un « réseau de vente de bébés des années 1930 à 1990 » découvert en 2011 en Espagne.

Elles accusent « le Vatican (d'avoir) ignoré les demandes répétées d'aide aux victimes de l'Espagne » et dénoncent « le refus continu de la part de l'Eglise catholique, y compris face aux demandes des autorités judiciaires, de remettre des informations biologiques de mères et d'enfants qui désirent se retrouver », écrit leur avocat, Enrique Vila Torres.

Selon les associations, jusqu'à 300 000 bébés pourraient avoir été volés pendant la dictature du général Francisco Franco et également après 1975.

Sous le franquisme, ces bébés étaient enlevés aux mères républicaines en vertu d'un décret de 1940 qui permettait au régime de s'emparer des nouveau-nés s'il estimait que leur future « éducation morale » était en danger.

Dans les premières années après la chute du franquisme, le trafic d'enfants s'est poursuivi, dont la vente de bébés, parfois dans des cliniques gérées par des institutions catholiques.

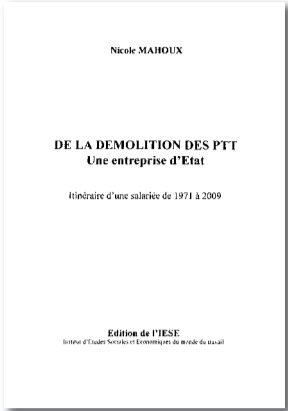
## GRÈCE

## Le FMI voit encore une « importante incertitude »

« L'incertitude est encore importante » en Grèce, selon le porte-parole du Fonds monétaire international (FMI), William Murray, pour qui de « nombreux défis » restent en suspens. La troïka des créanciers du pays (FMI, Banque centrale européenne et Commission européenne) se plaint que les « réformes » n'avancent pas suffisamment à son gré, alors que le pays vient de prendre la présidence tournante de l'Union européenne.

William Murray réclame du gouvernement grec « une mise en œuvre sans faille des mesures politiques », c'est-à-dire de nouvelles coupes brutales dans les retraites, la mise au chômage en masse de dizaines de milliers de fonctionnaires, alors que déjà, le taux de chômage atteint des niveaux astronomiques... pour satisfaire aux ordres de la troïka.

Livres



De la démolition des PTT. Une entreprise d'Etat. Itinéraire d'une salariée de 1971 à 2009

de Nicole Mahoux, édition de l'Institut d'études sociales et économiques du monde du travail (IESE)

avec ce témoignage, Nicole Mahoux, nous livre un tableau vivant de la brutale évolution d'un des premiers services publics de notre pays, la Poste. Embauchée en 1971 comme stagiaire dans un bureau de poste de province, puis guichetière à Paris, technicienne chez les télécommunicants, elle a aussi exercé au service gestion des chèques postaux dans la capitale. Son déroulement de carrière est ponctué par les réussites aux concours internes. Elle rejoint le syndicalisme durant la grande grève des postes de 1974 et poursuit cet engagement dans toutes les grandes luttes syndicales de ces quarante dernières années. Elle est donc particulièrement bien placée pour nous parler d'un sujet qui nous concerne tous : la privatisation de la Poste. Son récit, parsemé d'exemples vivants et documenté, permet de comprendre les enjeux de la privatisation, les bouleversements qu'elle signifie pour le personnel comme pour les usagers (...).

La privatisation des PTT déclenchée en 1989 par décision du Conseil de ministres des Postes de la Communauté européenne et mise en œuvre la même année par MM. Rocard et Quilès, ministres de François Mitterrand, est un volet majeur de cette intégration dans le marché mondial. Tout a été fait pour camoufler l'enjeu de la privatisation et ses graves conséquences.

Le témoignage de Nicole contribue à leur mise en évidence, à rétablir les faits, et son indignation nous encourage à refuser cette domination de la finance. Autant de bonnes raisons de le lire et de le faire connaître. »

Extraits de la préface de Denis LANGLET (22 mai 2013)

Votre librairie La SÉLIO 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Tél : 01 42 46 09 53

Le combat des élus contre la réforme des rythmes scolaires

Plus de 1 000 communes ont d'ores et déjà décidé de ne pas mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Parmi celles-ci, des villes comme Montluçon et Vichy (Allier), Colmar (Haut-Rhin), Roissy-en-Brie et Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne), Bagnolet (Seine-Saint-Denis), Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), etc. A ce sujet, nous publions ci-dessous la délibération du conseil municipal de Mailhac (Aude), et l'interview de Serge Bord, maire de Saint-Julien-les-Rosiers (Gard).

Délibération du conseil municipal de Mailhac (Aude)

“Le conseil municipal décide de ne pas appliquer ce nouveau dispositif de changement des rythmes scolaires à l'école publique de Mailhac à la rentrée 2014”

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Schivardi Gérard Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2013/014 du 12 février 2013 où le conseil municipal s'opposait au cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) et décidait de ne pas mettre en application le décret ministériel sur les rythmes scolaires de façon que l'organisation du temps scolaire ne soit pas modifiée à la rentrée de septembre 2013 à l'école publique de Mailhac. Vu le décret n° 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; Considérant la délibération du conseil municipal n° 2013/014 du 12 février 2013 ; Considérant que l'école publique est une institution de la République et qu'elle doit pouvoir assurer ses missions dans les meilleures conditions ; Considérant que le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires entraîne une désorganisation du fonctionnement de l'école publique ; Considérant le désengagement de l'Etat qui laisse à la charge des communes la mise en place de cette réforme, à la fois de son organisation, mais également de son financement ; Considérant que cette réforme va entraîner une charge budgétaire lourde pour la commune ; Considérant que ce décret prévoit la mise en place d'un projet éducatif local ou territorial, différent d'une commune à l'autre ; Considérant que ce projet éducatif crée une inégalité entre les élèves selon les moyens financiers des communes ; Considérant que ce décret remet en cause la séparation de l'enseignement et du périscolaire ; Considérant que ce décret remet en cause le caractère national de l'école publique ;

Considérant que ce décret remet en cause le principe fondamental d'égalité devant l'instruction ; Considérant que ce décret remet en cause le principe de gratuité ; Considérant qu'il ne revient pas aux élus locaux de se substituer à l'Etat, ni à l'Education nationale, ni de placer les enseignants sous tutelle ; Considérant que ce décret ne va pas dans l'intérêt des enfants, ni de l'école de la République, laïque, gratuite et nationale, qui garantissait à tous les enfants où qu'ils habitent les mêmes enseignements dispensés par des enseignants dont les qualifications sont pour tous garanties par les mêmes diplômes nationaux ;

La commune de Mailhac ne transmettra aucune modification des horaires scolaires au directeur académique des services de l'Education nationale

Le conseil municipal, après avoir délibéré : — S'oppose à la mise en place du décret n° 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. — Décide de ne pas appliquer ce nouveau dispositif de changement des rythmes scolaires à l'école publique de Mailhac à la rentrée 2014. En conséquence, la commune de Mailhac ne transmettra aucune modification des horaires scolaires au directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN). — Demande l'abrogation pure et simple de ce décret sur la réforme des rythmes scolaires. »

Adopté à l'unanimité. A Mailhac, le 18 décembre 2013. Le maire, Gérard Schivardi

Les Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône)

Les parents d'élèves lancent une pétition pour que tous les conseils municipaux de France décident de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires

Le 17 décembre à 18 h 30, le conseil municipal a décidé par délibération — et à l'unanimité — de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal du 17 décembre 2013 restera dans les annales de l'histoire des Pennes-Mirabeau. En effet, à 18 h 30, le conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération dont le titre était éloquent : “Non à la réforme des rythmes scolaires.” Une décision prise en présence de très nombreux parents qui avaient investi, dans le calme, la salle du conseil municipal (...). Ce vote est l'aboutissement d'une longue concertation menée par la ville depuis des mois avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations. Car si plusieurs scénarios ont été

échafaudés par rapport aux exigences de cette réforme, tous ont débouché sur une même conclusion : elle dessert les intérêts de l'enfant. Sans parler des contraintes monumentales au niveau financier et organisationnel pour les communes. Enfin, une enquête récente menée auprès de plus d'un millier de familles pennoises a donné des résultats éloquentes : 88,48 % d'entre elles sont opposées à cette réforme (...). D'ailleurs, des parents d'élèves pennois ont décidé de lancer une pétition pour que tous les conseils municipaux de France prennent, à leur tour, la décision par délibération de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires. »

Article posté sur Internet par des parents d'élèves



Interview

Serge Bord, maire de Saint-Julien-les-Rosiers (Gard)

“On est en train de détricoter l'école de la République !”

Nous ne mettrons pas le doigt dans le projet éducatif de territoire, car, en conscience, c'est introduire de fait une disparité entre les écoles de la République. De plus, on va banaliser le lieu « classe », et en faire un hall de gare. A terme, on peut envisager des temps interchangeables, entre des fonctionnaires d'Etat et des associations, c'est vraiment la porte ouverte à tout. Il y aura trois temps dans la journée : le temps scolaire, le périscolaire, et la garderie, avec trois intervenants différents. Qu'on ne me dise pas que c'est bon pour la sérénité de l'enfant ! Là-dessus, le conseil municipal est unanime.

Vous avez parlé en réunion publique de « municipalisation de l'école » ?

Oui, c'est vrai. Ce qui me chagrine, c'est que, parmi les sept communes de l'agglomération, nous sommes unanimes à condamner cette réforme, qui, en plus, vient d'un gouvernement de gauche ! Mais on ne trouve pas entre nous une position commune pour résister. Je refuse la logique de celui qui fera le meilleur projet éducatif, je refuse la concurrence entre les maires, à celui qui fera le meilleur projet. Moi, quand bien même j'aurais 150 000 euros pour 350 élèves à mettre dans mon projet, je n'irais pas dans ce sens, car j'aurais écorné l'école de la République pour tous. Nous avons été reçus par l'inspecteur d'académie, qui nous a expliqué la réforme. Il y avait là des associations d'éducation populaire qui faisaient leurs offres de service aux maires pour les projets éducatifs territoriaux. A un moment, j'ai demandé : « Combien ça coûte ? », et j'ai dit que j'enverrai la facture à l'Education nationale. Je suis entre 50 000 et 60 000 euros si je fais un PEDT (projet éducatif territorial — NDLR), entre 15 000 et 20 000 si je ne fais que de la garderie.

Concrètement, si je mets le doigt dans l'organisation de temps périscolaires, je devrai supprimer toutes les aides de droit commun que j'octroie à l'école (sorties scolaires, etc.), autrement dit, je vais appauvrir le temps scolaire au profit d'un projet territorial aléatoire. Les populations sont au point de rupture avec tout ce qu'elles ont à payer. On ne va quand même pas augmenter les impôts locaux pour réformer les rythmes scolaires ! Ils veulent faire payer aux communes une partie des réformes de l'Education nationale, alors que les dotations de l'Etat aux collectivités baissent de 1,5 milliard en 2014-2015. Nous n'avons pas parlé dans cette réunion du nombre d'élèves par classe, des programmes, de la formation des maîtres.

Franchement, cette réforme, elle rassemble tout ce qu'on devrait combattre : la précarité, l'inégalité, y compris à l'intérieur de l'école... Pour moi, la prochaine étape, c'est de faire prendre position à mon conseil municipal. Il ne faut pas être atone ni aphone, il faut se manifester par un document, et ce document de référence, c'est la délibération. Mais je voudrais le faire avec un minimum de recul, et pas « à chaud ». Je souhaite aussi que mes directeurs d'école soient couverts par ma décision, et n'aient pas à subir les foudres de l'inspection académique. Au niveau jurisprudence, j'aimerais chercher une faille dans ce dispositif, comme par exemple le fait que le décret ait précédé la loi. Si je décide de ne pas appliquer ce décret, on peut me rappeler que j'ai pesté contre ces maires qui déclaraient refuser d'appliquer la loi du « mariage pour tous ».

Oui, mais moi je vois d'un côté une loi généreuse qui octroie de nouveaux droits, et de l'autre, une loi liberticide. Propos recueillis par Alain RIVRON

TRIBUNE LIBRE DES COURANTS DU POI

Résistances communistes n° 92, vient de paraître



DANS CE NUMÉRO : 2 DOSSIERS

- Les “Bonnets rouges”, 1675 et 2013
► Fiscalité : la lutte des classes est un combat d'idées permanent

Disponible au prix de 3,10 euros.